

LE PROBLÈME AGRICOLE

Le problème agricole est devenu chez nous de la plus grave actualité. Une double désertion de la campagne exerce de nouveau ses ravages; l'on s'en va vers les villes et l'on s'en va à l'étranger.

D'où vient cette épidémie? D'où vient cette haine de la terre? Ce n'est pas répondre à la question que de faire voir le même fléau sévissant dans toutes les provinces canadiennes. À ce mal il y a sûrement des causes d'ordres divers. C'est parce qu'il manque de science agricole, qu'il tient mal sa comptabilité, qu'il ne sait que faire de ses fils et de ses filles, qu'il regarde la colonisation comme une tâche surhumaine, qu'il n'est pas aidé d'institutions corporatives, que la main-d'œuvre lui coûte trop cher, qu'il vend ses produits à perte et n'équilibre point son budget que l'habitant déserte la paroisse. Mais les causes d'ordre moral n'y sont-elles pas aussi pour quelque chose? Comment expliquer cette facilité légère avec laquelle on s'exile, n'emportant plus rien dans son âme de l'émouvante nostalgie de l'émigré de 1850? D'où vient cette défense si molle contre la fascination de la ville à laquelle on cède depuis trente ans?

Le mal est des plus graves. La perte de notre classe rurale c'est la perte de l'une de nos meilleures forces. Si elle s'entasse dans les villes, c'est l'abaissement fatal de la moralité et de la natalité; c'est la décadence de la famille; c'est la chute de nos meilleurs espoirs.

À l'œuvre, hommes de pensée et hommes d'action! Il y a chez nous un problème agricole, le plus troublant de nos problèmes. Sortons de notre optimisme et de notre insouciance. Une désertion du sol en des proportions si considérables est le signe d'une province qui ne se porte pas bien. Cherchons le remède loyalement et appliquons-le sans retard.

NOTRE INTÉGRITÉ CATHOLIQUE DANS LA SOCIÉTÉ

Une vieille théorie paradoxale, que Rousseau a reprise à son compte et développée dans une oeuvre fameuse, veut que l'homme soit venu sur la terre naturellement bon et que seule la société de ses semblables l'ait perverti. D'où l'innombrable phalange d'utopies concernant la réforme sociale.

Nous vivons en société, voici le fait. Nous n'avons qu'à ouvrir les yeux pour le constater. Est-ce là un résultat provenant uniquement ou principalement de la libre volonté ou du seul consentement des hommes, comme le voulait l'auteur du Contrat Social ? N'est-ce pas plutôt la conséquence de l'inexorable loi de nature, où la volonté humaine n'a rien à voir, qui pousse les hommes à vivre ensemble afin de se prêter le secours ou le concours mutuel dont ils ont besoin, d'abord pour exister, puis pour développer et cultiver les diverses facultés dont ils apportent les germes en naissant, enfin pour jouir pleinement des biens que le Créateur a répandus à profusion sur la terre ? De nature, l'être humain est essentiellement social. Voilà encore un fait indiscutable, de constatation quotidienne. Les individus ainsi groupés ont formé d'abord la société familiale. La réunion des familles a amené progressivement la formation d'agglomérations humaines. Cette vie en société comporte nécessairement des droits et des devoirs variables suivant les différentes formes sous lesquelles se manifestent les rapports des individus avec leurs semblables. Considérons l'être humain en tant qu'être social. Voyons-le sous les

divers aspects qu'il peut présenter à nos yeux, suivant l'angle où nous l'observons. C'est à la fois un fils et un père, un époux et un frère, d'où les droits et les devoirs résultant de la société familiale. Cet individu travaille ou fait travailler; c'est un patron ou un employé; il achète ou il vend; il est propriétaire ou locataire. Ces diverses relations économiques créent des droits et des devoirs. Mais cet homme est également un citoyen, habitant d'une ville ou d'un village, qui vote ou qui se porte candidat à quelque poste dans le gouvernement de la cité; qui paie taxes et impôts; qui s'adresse à la justice pour revendiquer un droit ou qui préside le tribunal. Voilà la société civile et politique qui a également ses droits et ses devoirs.

Les études précédentes nous ont fait voir la valeur du catholicisme pour le progrès moral de l'individu et celui de la famille; voyons tout ce qu'il peut être pour la famille sociale qui a nom la cité.

* * *

Ce chapitre des moeurs politiques ferait à lui seul l'objet d'une longue étude. Raccourcissons le débat et sans avoir la prétention d'y ajouter rien de bien neuf, voyons un peu ce que sont et surtout ce que devraient être ces moeurs dans un état catholique.

Le foyer familial a préservé le coeur du jeune enfant, réchauffé les bons sentiments et les vertus que le Christ y a déposées à sa naissance et que les parents, gardiens naturels, ont vus s'épanouir avec une joie grandissante. L'école et le collège ont donné à l'esprit du jeune homme le complément nécessaire au plein épanouissement de son intelligence et de ses aptitudes; ils l'ont préparé à jouer dans une sphère plus ou moins modeste le rôle de bon citoyen.

Voici donc agrandi le cercle de ses activités. L'homme a cessé de voir son individualité ensevelie dans celle de ses père et mère; ses intérêts personnels sont maintenant en contact journalier avec ceux de ses concitoyens; et dès qu'il atteint l'âge de majorité, la loi lui reconnaît un droit dont il est fier d'user, celui de jeter dans l'urne électorale le bulletin de vote qui portera tel ou tel candidat au poste de collaborateur ou de chef de l'administration de la chose publique. De ce droit il importe pour l'électeur d'user avec intelligence, avec honnêteté, avec sagesse. C'est une arme redoutable, dont, hélas! bien peu paraissent se douter souvent. Est-il nécessaire de souligner que celui qui vend son vote, vend sa conscience, se déshonore à ses propres yeux et fait oeuvre mauvaise en ce qu'il devient le complice d'un être aussi vil que lui, l'acheteur? Il nous vient à l'esprit la phrase célèbre d'un de nos politiciens: "Une élection ne se fait pas avec des prières." Faut-il conclure que sans argent pour payer le vote de cette partie de la population qui se désintéresse de la chose publique, il soit impossible de faire une honnête élection? Les résultats, connus du public, permettent de répondre dans l'affirmative, dans un grand nombre de cas. C'est chose vieille, sinon comme le monde, du moins autant que le système électif lui-même. Les bourgs pourris d'Angleterre ont fourni un triste chapitre de l'histoire du dernier siècle, et certains districts électoraux de chez nous pourraient mériter le même qualificatif. Il y a toutes sortes de manière de trafiquer de son bulletin de vote. D'aucuns en exigent trente deniers, comme Judas réclamait des princes des prêtres le prix de sa trahison; d'autres se contentent d'un verre d'alcool ou vendent au candidat un veau pour le prix d'un boeuf.

Mais ceux-là se rendent-ils compte de l'ignominieux marché autant que celui qui, directement ou par l'intermé-

diaire d'un agent sans conscience, stimule ce commerce, verse le prix de la trahison ou en profite ? D'habitude chez le candidat on s'attend de rencontrer une instruction plus étendue, une éducation plus raffinée, un caractère plus trempé ; mais trop souvent quel spectacle n'offre-t-il pas ? Intelligence plus grande, mais rouerie plus grande aussi ; conscience élastique, égoïsme d'arriviste pour qui tous les moyens sont bons. Et tel qui devait par le rang qu'il occupe et l'influence qu'il commande, donner au peuple l'exemple d'une honnêteté à toute épreuve, n'est qu'un vulgaire acheteur de votes tout prêt à vendre à son tour sa propre voix. Celui qui se dit catholique chez lui, dans sa famille, à l'église, dans les manifestations publiques, et qui dans la coulisse se fait trafiquant des consciences, la sienne comprise, ne mérite-t-il pas plutôt un prix d'hypocrisie ? Se rend-il compte celui-là de la portée ultime de ses actes ? Ne sera-t-il pas tout naturellement enclin à sacrifier le bien et les biens de la nation pour une poignée d'écus ? C'est à croire que les traditions chrétiennes que nous ont léguées nos ancêtres s'affaiblissent graduellement, à mesure que passent les années. Récemment on portait au cimetière la dépouille mortelle d'un vieillard de chez nous qui joua dans la politique un rôle éminent. Tous les journaux et toutes les bouches se plaisaient à répéter à cette occasion — *res miranda populo* — que ce vénérable citoyen avait été toute sa vie la personnification de l'honneur et que la politique ne l'avait pas enrichi. Cette belle unanimité à souligner ce dernier trait, porte le lecteur à croire que pareils exemples sont rares, et le rend plutôt rêveur.

“Si jamais, jeunes gens, vous devez arriver aux chambres de votre pays, disait un orateur à un congrès de jeunes catholiques tenu dans notre province en 1909, entrez-y toujours par la porte large ouverte de la volonté populaire,

jamais par le soupirail étroit de la corruption électorale." Voilà de fières paroles qu'il faut savoir répéter souvent. Et une fois entré dans l'enceinte parlementaire, le député catholique ne doit pas craindre d'arborer ses vraies couleurs. Dans les conflits entre le capital et le travail il doit se souvenir qu'il existe un guide admirable dans l'encyclique "Rerum Novarum" de Léon XIII. Il lira dans ces pages, vieilles déjà de près d'un demi-siècle, mais toujours neuves par les idées de justice et d'humanité qui jaillissent de chaque ligne, "que l'homme n'est pas fait pour servir la machine, mais la machine pour servir l'homme; qu'il ne se doit pas trouver d'intérêts assez puissants pour justifier les abus du machinisme tel que la destruction du foyer familial et la dégénérescence de la race par le travail des femmes et des enfants et le travail de nuit dans les fabriques, la violation de la loi divine du repos dominical, l'insuffisance de salaire et l'exploitation capitaliste".¹

La lettre des évêques de la province ecclésiastique de Québec, sur le travail du dimanche vient à son heure. Souhaitons que nos députés catholiques sachent montrer la fermeté nécessaire devant l'insolence de quelques capitalistes étrangers à notre langue et à notre religion et qui chez eux, dans Ontario, seraient vite mis à la raison, si, d'aventure, ils voulaient forcer leurs ouvriers à travailler le jour du Seigneur sans aucune nécessité.

Nos mœurs politiques ont besoin d'être assainies. Personne ne le niera. Les politiciens les premiers le reconnaissent; des lois ont été passées qui exigent l'affichage des dépenses électorales de chaque candidat. À lire ces chiffres, pour la plupart très modestes, en regard du déploiement d'activités coûteuses et ordinairement bien payées,

¹ Gayraud, *Les démocrates chrétiens*.

parce que payées d'avance chez beaucoup de candidats, le bon populo a raison de se demander si ce n'est pas là une farce ajoutée à bien d'autres. Rappelons aux législateurs catholiques ces belles paroles de Léon XIII :

“Ceux qui rédigent des constitutions et font des lois doivent tenir compte de la nature morale et religieuse de l'homme, et l'aider à se perfectionner, mais avec ordre et droiture, n'ordonnant ni ne prohibant rien sans avoir égard à la fin propre de chacune des sociétés civile et religieuse. L'Église ne saurait donc être indifférente à ce que telles ou telles lois régissent les États, non pas en tant que ces lois appartiennent à l'ordre civil et politique, mais en tant qu'elles sortiraient de la sphère de cet ordre et empiéteraient sur ses droits. L'Église a encore reçu de Dieu le mandat de s'opposer aux institutions qui nuiraient à la religion, et de faire de continuels efforts pour pénétrer de la vertu de l'Évangile les lois et les institutions des peuples. Et comme le sort des États dépend principalement des dispositions de ceux qui sont à la tête du gouvernement, l'Église ne saurait accorder ni son patronage ni sa faveur aux hommes qu'elle sait lui être hostiles, qui refusent ouvertement de respecter ses droits, et qui cherchent à briser l'alliance établie par la nature même des choses entre les intérêts religieux et les intérêts d'ordre civil. Au contraire, son devoir est de favoriser ceux qui ont de saines idées sur les rapports de l'Église et de l'État, et s'efforcent de les faire servir par leur accord au bien général.”²

* * *

Les membres des diverses professions libérales jouent dans l'organisation de la Cité, un rôle de premier ordre.

² Encyclique *Sapientiae Christianae*.

Les législateurs ont de tout temps recruté chez eux leurs sujets les plus brillants. Et de nos jours il semble que le champ de leurs activités ou de leurs ambitions se soit étendu, car ils fournissent de plus en plus d'excellentes recrues à la grande industrie, à la finance et même au commerce. De l'importance de leur rang dans la hiérarchie sociale et surtout de l'influence de leurs gestes et de leur attitude, il semble que la meilleure preuve soit l'acharnement déployé par les Bolchévistes de Russie pour les détruire et les exterminer à jamais. Dans une société catholique, les classes professionnelles doivent franchement harmoniser leur conduite avec leurs croyances; c'est chez elles surtout que la conscience doit être droite, le jugement sain, l'honnêteté inattaquable. Chez les notaires, héritiers de ces vieux tabellions que le régime français avait transplantés chez nous, doit exister bien vif le désir de conserver à leurs clients une vieille fortune ou des épargnes souvent péniblement gagnées. En maintes occasions, par de bons conseils, ils éviteront que des membres d'une même famille s'aillent brouiller à jamais pour un petit héritage ou parfois une simple vétille. Et surtout, ils ne se feront pas les serviteurs aveugles d'individus qui moyennant finances, voudront les rendre complices de conventions ou de contrats où la justice et l'équité seraient outragées. Ils se souviendront qu'ils sont des témoins. Quant aux disciples de Thémis, ils ont déjà, paraît-il, à combattre la tendance qu'ont certaines gens à les calomnier. Déjà, dans des temps reculés, on disait du mal d'eux, s'il faut en croire le bréviaire romain qui prend la peine de préciser que Saint-Yves, leur patron, était un honnête avocat,—“advocatus sed non latro—”. Il se présente des cas où la conscience du praticien catholique est mise à l'épreuve. Il ne s'agit pas évidemment ici de discu-

ter la fameuse thèse qui nous montre, par exemple, un homme intelligent et au coeur droit et qui par devoir professionnel réussit par son talent à faire acquitter un individu qu'il sait être coupable de crime. Du divorce il ne sera pas davantage question, car la doctrine catholique ne l'admettra jamais. Mais il se présente des cas où l'honneur d'un individu ou d'une famille, ou la fortune de l'un ou de l'autre est en jeu et un bon avis qui sera moins rémunérateur qu'un procès, il est vrai, peut sauver la situation. Le Barreau doit être le défenseur du Droit et de la Justice. Chez nous dans notre province catholique et française, il doit joindre à l'intégrité la plus inattaquable, une pointe d'idéal nécessaire pour réagir contre l'ambiance matérialiste de nos voisins.

Les médecins sont certainement de tous les professionnels en contact plus fréquent et plus intime avec la population. Est-il nécessaire d'appuyer longtemps sur les devoirs qui leur incombent, outre celui d'exceller dans leur vocation, afin d'arracher à la maladie et à la mort le plus grand nombre de vies possible. L'influence du médecin au point de vue moral est considérable. Si la simple loi naturelle défend au médecin chrétien l'emploi de certaines méthodes que la loi des statuts qualifie de criminelles, que faut-il penser de ce médecin qui se dit catholique et qui, par mollesse de caractère et surtout par l'espoir d'un gain à la fois facile et élevé, consent volontiers à supprimer la vie avant qu'elle éclore? Ou encore comment qualifier la conduite de cet autre qui connaît les dangers des drogues et des narcotiques, qu'on ne manipulait autrefois qu'avec grande précaution, et qui ne craint pas d'en distribuer à droite et à gauche à des malheureux que guettent la folie et la mort? Ceux-là sont des criminels que les tribunaux

punissent sévèrement, mais le mal est fait et trop souvent irréparable.

Notre XXe siècle, qui a vu se multiplier les inventions les plus merveilleuses dans tous les genres et tous les domaines, lumière, transport, électricité, automobilisme, aviation, téléphone et radio, pour ne pas oublier la dernière en date, aura contribué par le journal et par le livre jetés en pâture à la foule, à des millions d'exemplaires grâce à de merveilleuses machines, aura contribué à établir, dis-je, un contact plus rapide et plus étendu entre les citoyens d'un pays et les nations de l'univers. Le livre, si l'on nous permet l'expression, fait pénétrer son influence en profondeur dans l'esprit et l'imagination du peuple. Mais le journal que tout le monde lit, mais que personne ne conserve, gagne en surface ce qu'il perd en profondeur. Tous les deux ont une influence souveraine sur l'esprit et sur le coeur, sur les principes et les moeurs du lecteur. Tous les domaines réclament le concours indispensable du livre et du journal, la science comme le commerce, la politique comme la littérature. C'est le grand véhicule des idées et des projets. La presse, sous toutes ses formes fait et défait les gouvernements, prépare la guerre, est la grande éducatrice des masses et bien souvent la maîtresse incontestée de l'opinion publique; toutes les classes, tous les âges subissent son influence à des degrés divers. Cette arme puissante est au service de toutes les causes bonnes ou mauvaises. C'est elle qui a fait à la religion et à la morale la pire lutte, surtout dans les pays du vieux monde, et ceux du nouveau emboîtent le pas au journalisme "jaune". Le divorce lui doit d'être aujourd'hui inscrit dans les lois de nombreux pays. Les journalistes catholiques ont des devoirs graves et multiples. C'est à eux qu'il appartient de réfuter les sophismes, de combattre l'erreur, de déjouer la calomnie,

d'éclairer l'opinion, de secouer les énergies, et à l'occasion de grouper les bonnes volontés. Oeuvre de zèle, oeuvre de dévouement, oeuvre éminemment fructueuse, telle doit être l'ambition du journaliste catholique. Sa plume doit être la sentinelle toujours au poste faisant bonne garde et prête à repousser l'attaque du dehors.

* * *

Les citoyens d'une ville et surtout d'une grande ville, comme celle de Montréal, par exemple, ont à coeur la propreté de leur cité, la belle harmonie de ses squares et de ses avenues, la beauté de ses monuments. Ils souhaitent que disparaissent au plus tôt ces longues effilades de poteaux téléphoniques que les grandes villes américaines du nord et du sud ont chassés depuis déjà plusieurs années. Ils ont hâte de voir fonctionner une commission d'urbanisme qui ferait enfin dessiner un plan d'ensemble de la ville et dirigerait le développement des quartiers excentriques, lequel jusqu'à présent s'est fait à la bonne franquette.

Les habitants d'une grande et belle ville sont fiers de promener les visiteurs étrangers à travers de belles rues larges, bien pavées, où tout respire la fraîcheur, le bien-être et l'activité. Orgueilleux de la belle tenue physique du coin de terre où ils vivent, ces mêmes citoyens doivent être également jaloux de la toilette morale de leur cité. Sans désirer vivre à Toronto, où le dimanche, on ne peut acheter ni un journal, ni un cigare, il est légitime de souhaiter que, ce jour-là, les théâtres de comédie ferment leurs portes et que les cinémas attendent l'après-midi pour ouvrir les leurs. Le travail du dimanche doit être formellement interdit par les autorités, sauf le cas de nécessité urgente. Pas plus que l'ivresse, le blasphème ne doit être toléré. Sans aller jusqu'à la prohibition, qui n'enfante qu'hypocrisie partout

où elle passe, la tempérance doit être en honneur, dans une ville chrétienne et catholique et les débits sévèrement surveillés.

Un mal qui semble chronique à toutes les grandes villes a été cause tout récemment à Montréal d'une fort vive controverse. Ce n'est pas la première fois, nous dit-on. La maison de désordre, refuge du vice exploité comme un commerce, doit-elle être tolérée, réglementée ou impitoyablement supprimée et ses habitantes pourchassées sans relâche ni merci? Le problème n'est pas nouveau. Des statistiques et des rapports ont été récemment publiés et, ne seraient-ils exacts qu'à moitié, indiquent de trop éloquente façon l'étendue des ravages causés par les affreuses maladies qui s'échappent de ces mauvais lieux, comme les odeurs pestilentielle des corps en putréfaction. Les grandes villes d'Europe ont essayé les unes la tolérance, les autres la réglementation avec visites médicales; toutes semblent admettre que le mal ne peut pas disparaître et que la meilleure politique est de le circonscrire. C'est d'ailleurs, si nous ne faisons erreur, ce que Saint-Louis, Roi de France, a tenté de réaliser en créant à Paris le cordon sanitaire, autour de certains quartiers. Faut-il nous résigner à cette politique? Sans aller jusqu'à reconnaître l'existence d'un mal nécessaire, admettons qu'il s'agit là d'un mal affreux, contre lequel il importe de nous protéger d'une façon ou d'une autre et qu'il est du devoir des autorités d'en diminuer les ravages tant physiques que moraux. La doctrine catholique qui fournit des solutions à tous les problèmes, ne saurait être impuissante à résoudre celui-ci. L'essentiel est qu'on s'y mette et que soient respectés les principes divins qu'aucune législation ne saurait blesser impunément. Contre les malheureuses victimes du vice, on ne devrait pas refuser, non plus, l'assistance de ces maisons

bénies où l'Église, grande thaumaturge, guérit mieux que les corps. Qu'importe que le miracle ne s'accomplisse pas toujours? Le simple bon sens recommande, pour ces malheureuses, la détention qui s'accompagne de la plus haute bienfaisance morale.

La Cité, en tant qu'agglomération d'individus et de familles, réflétera dans son gouvernement les moeurs, qualités et défauts des humains qui la composent. Bien imparfaitement, nous avons indiqué à quoi les principaux groupes dirigeants de la société doivent viser, s'ils veulent voir régner autour d'eux l'ordre, la discipline, la justice. De même qu'à l'individu et à la famille il faut le secours d'une religion, de cette religion enseignée par le Christ et par son Église, ainsi la société doit-elle accepter l'assistance et le concours de cette même Église. C'est le christianisme, l'histoire nous le prouve, qui a libéré l'individu de l'esclavage où le tenait autrefois l'État. Avant lui, la personne humaine était sans droit inviolable devant l'État omnipotent. L'Église a d'abord enseigné aux hommes qu'il fallait accepter d'obéir aux princes en tout ce qui est juste et raisonnable; puis aux princes, elle a dit qu'ils doivent respecter la personne humaine, que le despotisme est odieux et contraire à la dignité de l'homme.

Hors de l'Église, pas de salut. Ceci s'applique à la société comme à l'individu. "Car ce n'est que reliées à Dieu que des créatures et des sociétés raisonnables peuvent être reliées entre elles et vivre socialement. Et pour être reliée à Dieu, la créature humaine, le composé humain que nous sommes, appelle décidément une médiation d'Église. À qui veut ouvrir les yeux, le témoignage est irrécusable; tout esprit sérieusement en quête d'ordre social, devra s'engager sur la voie qui, par l'Église catholique, mène à Dieu; et à tout observateur attentif et impartial de l'his-

toire, il apparaîtra, en effet, que, par cette seule voie, le règne de l'ordre arrive."³

Dans une œuvre remarquable traitant de l'*Organisation du Travail*, Le Play faisait, il y a une cinquantaine d'années, le grand honneur à notre pays de le citer en modèle aux nations de son temps. Devant la corruption qui se manifestait en Angleterre et aux États-Unis surtout, les deux plus grandes nations selon lui, corruption engendrée par la création de divertissements publics à caractère scandaleux, par la diffusion du scepticisme, par la jeunesse riche et par les attaques menées contre la religion, au nom des sciences de raisonnement et d'observation, en face de ces maladies, Le Play s'inquiétait. Sans pouvoir discerner s'il s'agissait là d'une décadence réelle ou seulement d'une défaillance momentanée dont aucun peuple ne saurait se défendre, il ajoutait cependant que l'humanité ne resterait pas sans modèles. Elle les retrouverait dans l'État de Québec, l'un des États de la Confédération Britannique de l'Amérique du Nord.

Ce que Le Play admirait davantage chez nous, c'était la liberté religieuse et toutes les libertés de la vie privée, le respect des prescriptions de la coutume et du décalogue, l'union, la stabilité et la fécondité des familles. "Aucun peuple, dit-il, n'a mieux mis en lumière, par sa propre histoire, les forces incomparables que l'humanité trouve dans le catholicisme."

Cet éloge tombé de la plume d'un sociologue tel que Le Play, dont Sainte-Beuve et Montalembert ont dit qu'il les émerveillait par sa science et la rectitude de son jugement, vaut qu'on s'y arrête. Puisse là un motif d'encouragement et formulons le vœu que notre petite patrie puisse toujours le mériter.

Émile BRUCHÉSÉL.

³ J. Vialatoux, *Revue des Jeunes*, février 1923.

LE DON SUPRÊME DE JEANNE MANCE

Pour le 250e anniversaire de la mort de Jeanne Mance.

Elle voulut que son cœur après sa mort ne fût point séparé de ceux pour qui il n'avait cessé de battre durant sa vie....

ABBÉ FAILLON.

Jeanne Mance, un jour d'héroïque vision, donnait son cœur à l'œuvre du Montréal. Elle le donnait spontanément, tout entier, avec une émotion qui était une larme et qui était un sourire, rosée soleilieuse venue des profondeurs heureuses de l'âme. Et cet abandon fut parfait, définitif, holocauste fervent d'une mystérieuse portée.

La force de son désir l'enveloppa d'une flamme. Le besoin d'action qui réalise activa cette flamme. Feu sans merci, vif et subtil ! Il la souleva au-dessus d'elle-même, la poussa hors de la routine où s'alanguissent les âmes ailées. Il l'affranchit de la prudence étroite qui s'effraie des montées rudes. Il la rendit soudain allègre, intrépide, claire, d'esprit précis, de vouloir hâtif, sa chair très pure toute tendue vers les crucifiants et hauts desseins.

Jeanne Mance donnait son cœur à l'œuvre du Montréal et son cœur, qui ne se détourna plus de l'objet aimé, en devint invincible.

Elle entendit des voix chères lui souffler des mots troublants. Le doute, la crainte, l'ironique sagesse s'exprimèrent tour à tour. La tendresse inquiète pria... Son cœur ne s'émut point. Pénétrant et humble, il reconnut qu'un peu de vérité se mêlait à la contradiction aimante. Mais, l'humaine sagesse toujours demeure si courte ! Doucement, il se referma.

Elle vit et mesura l'entreprise prochaine, sa sanglante grandeur, ses moyens si courts. Frêle, trop frêle enveloppe était ce cœur qui s'empressait aux conquêtes!... Ce cœur ne faiblit point. Il garda sa confiance prodigieuse, sa tranquille attente du miracle. Dieu souriait au vol de la colombe qui se posait tout à l'heure, simple et menue; neige palpitante au creux de sa main créatrice.

Elle invoqua, enfin, l'aide des cœurs où la lumière entre à flots éblouissants, cœurs capables de préciser sa marche vers l'étoile. Elle n'en reçut qu'avis obscurs, ou constamment différés. Épreuve angoissante, décisive!... Son cœur ne se troubla point. Il attendit, quand même, exultant. Sur des lèvres d'apôtres il chanterait, — demain, peut-être? — le mot ardent qui délivre, que l'on écoute encore sur la route où l'on va léger, joyeux, sans plus connaître l'hésitation lassante.

Et la victoire vint. Triomphe souriant d'une personnalité attirante, magnétique. Où Jeanne Mance désormais passa, elle l'emporta. Elle ne s'était dépouillée que pour qu'on la comblât. Marche victorieuse qui voyait au passage les têtes s'incliner, dociles et admiratives. Qu'elle s'arrêtât un moment auprès des grands, des plus grands de la terre, on l'écoutait, attentif et charmé, l'âme soudain meilleure, et entraînée vers les libéralités. Se reposait-elle au foyer des humbles et des besogneux, on l'accueillait comme un hôte merveilleux. Sa vaillance confondait, puis ravissait. Elle "parlait comme un séraphin" de sa vocation éblouissante. Son sourire était du soleil qui se posait sur les fronts ou sur les mains tendues. On la servait avec joie, repoussant l'or qu'elle offrait. On ne voulait rompre avec elle que le pain d'une émouvante amitié.

"Présent du ciel" donné aux fiers chevaliers qui s'en allaient vers des rives cruelles, sitôt qu'elle parût, on tressaillit. Et tous la reconnurent. C'était bien elle que l'on attendait.

Elle, "l'indispensable" un moment oubliée, et qu'appelaient maintenant de leurs vœux des cœurs en détresse. Elle qui était la sagesse aimable et ordonnée, le vouloir tenace, la tendresse claire, l'intuition qui prévoit et qui sauve. Elle qui était, surtout, la bonté "guérissante", qui parle de victoire, ne croit pas à la défaite, poussant aux faits héroïques qui fondent les patries fières. Oui, elle était bien le doux miracle féminin qui venait parfaire une œuvre glorieuse et pure.

Et ce fut ainsi de longues années durant, dans les forêts sombres de la Nouvelle-France. Jamais ce cœur au rythme bien mesuré, d'une harmonie profonde, ne cessa de battre pour la vie haute. Jamais il ne s'aigrit. Jamais il ne se reprit. La tristesse, les abandons, la solitude, l'oubli se brisèrent contre sa force de tendresse qui pardonnait et qui souriait. Et lorsque vint enfin l'heure du repos, le soir du long jour fécond, lorsque les pulsations de ce cœur se firent lentes et lointaines, en un dernier élan de beauté, soudain, ce cœur se ressaisit. Et ce fut pour se donner lui-même, sa chair héroïque et sainte aux labeurs achevés. "Sous la lampe de l'Église paroissiale" où ses chers Montréalistes viendraient s'agenouiller, Jeanne Mance pria qu'on mît dormir son cœur.¹ Qu'il s'y consumerait doucement, heureusement! Un souvenir chaud et fidèle le ranimerait peut-être, parfois! Et d'être là, tout près, rappellerait à ceux qui accourraient plus tard², les deux passions très pures de sa vie: Dieu et Ville-Marie.

Jeanne Mance avait un jour donné son cœur à l'œuvre du Montréal. Par delà le tombeau, elle en apportait la preuve tangible et suprême. Souvenons-nous!

Marie-Claire DAVELUY.

¹ Relisons pieusement ce "déposit du cœur" de Jeanne Mance, pièce que l'on conserve aux archives judiciaires de Montréal.

² Hélas! un des incendies malheureux de l'Hôtel-Dieu en décida autrement. Le cœur de Jeanne Mance y fut consumé. L'Église paroissiale (Notre-Dame), étant en voie de construction à la mort de l'héroïne, on avait différé le transport de la précieuse relique.

FRANÇOIS DE LAVAL

Il y a tout juste quinze ans que son nom a remué notre pays. Il venait de sortir de sa tombe pour prendre place parmi les immortels du bronze. Entre tant d'autres glorifiés avant lui, il s'imposa par sa haute taille. Une simple date, un troisième centenaire de naissance ramène son souvenir; et, comme à sa mort, et comme à la translation de ses restes en 1878, et comme il y a quinze ans, chacun peut mesurer sa place unique dans notre histoire.

* * *

C'est que son œuvre fut sans parallèle! À une époque décisive dans l'histoire de la Nouvelle-France, nul n'a tenu un pareil rôle politique et spirituel. Quand le 17 juin 1659, au bruit des cantiques, des clochers et du canon, les habitants de la petite ville de Québec vont saluer, au bord du fleuve, le premier vicaire apostolique du Canada, ils font à ce grand ouvrier de la colonie l'accueil qui lui revient. Les sauvages l'ont dit dans leur langue pittoresque: François de Laval est bien "l'homme de la grande affaire".

Il arrive à la veille de 1660, au plus fort de la terreur iroquoise. Mal fondée, mal soutenue par les Compagnies égoïstes, la Nouvelle-France hésite, depuis cinquante ans, entre la mort et la vie. L'arbrisseau a été jeté sur la rive nouvelle, sans même être planté, et a moins l'air d'un rejeton de France que d'un débris de marée. Quand l'illustre immigrant remonte le fleuve, on se figure aisément, sous quelle image lui apparaît le pays. Dans ce monde aux

grandioses aspects, rares sont encore les empreintes de l'homme civilisé. La nature vierge domine dans sa royale sauvagerie. Ça et là, sur les bords du fleuve, quelques clairières isolées, sans continuité, sans lien, sont moins des établissements que des essais de colonisation; au milieu de ces clairières, des huttes de colons se dressent et parfois de petits clochers, modestes comme l'espérance qui flotte autour d'eux. Québec, Trois-Rivières, Ville-Marie, bourgades qui osent s'appeler villes, ne sont que les points brisés d'une ligne d'attente. Et pour occuper cet immense espace, 2,200 âmes tout au plus.

L'aspect désolant de ce tableau c'est qu'il proclame le complet échec d'une grande espérance, de cette Compagnie des Cent-Associés qui devait tout reprendre et tout sauver. En 1660 la misère générale s'aggrave d'un affreux cauchemar. L'horrible épouvante iroquoise qui, depuis cinquante ans, n'a cessé de monter de la forêt, se lève plus angoissante sur les clairières où peine le colon découragé. L'affolement gagne les têtes; dans les habitations l'on agite des projets de départ, de sauve qui peut. Et l'histoire de la Nouvelle-France menace de se fermer sur la vision funèbre d'une longue file de transport en pleine mer rapatriant les restes d'un désastre.

L'arrivée du vicaire apostolique est un premier réconfort. De noble race, de grandes manières, l'homme a le magnétisme de tous les chefs. Puis sa venue signifie qu'en France l'on ajourne à tout le moins l'abandon de la colonie. Ce chef qui arrive ne peut s'en venir que pour faire son métier de soutien et d'organisateur, en attendant qu'il obtienne à la Nouvelle-France les régiments qui la sauveront.

Cependant Louis XIV se prépare à prendre dans ses mains souveraines le sort de la colonie. Bientôt les immi-

grants de Talon vont toucher à nos rives; ils vont venir nombreux; il y a péril que les autorités se relâchent sur la moralité des recrues, sur celles qui acheveront de constituer les sources de notre race. Ici encore François de Laval fut le protecteur. Nous savons, par une lettre de Colbert, que le vicaire apostolique écarta les "gens des environs de la Rochelle et des îles circonvoisines" peu laborieux et tièdes chrétiens, pour leur préférer les habitants de Normandie et des provinces avoisinantes. Sur la prière de l'évêque, le roi écarte de même les huguenots. "Nous ne souffrons ici aucune secte hérétique," peut écrire au Pape, François de Laval; "c'est ce que le roi m'a accordé pieusement sur la demande que je lui en ai faite avant de quitter la France." Ainsi se trouvaient assurées au peuple naissant, avec l'homogénéité religieuse, la pureté morale qui est la première noblesse du sang.

Cette noblesse, le chef religieux fut encore là pour la défendre quand le suprême danger la menaça. Nos historiens n'ont ni assez vu ni assez dit que, dans l'affaire de l'eau-de-vie, se trouvaient engagés la santé physique de la race, l'honneur même de notre sang. Le péril de la dégénérescence n'existait pas seulement pour les Indiens. Ceux qui transportaient l'eau-de-feu dans les bois, ne laissaient pas de s'y brûler eux-mêmes. Or je songe qu'à l'époque de Frontenac, il y a près de huit cents coureurs de bois et que ces huit cents sont la moitié des hommes mariés. Pour entrevoir ce qui fut advenu des sources mêmes de notre vie, si le désordre n'eut cessé, je n'ai plus besoin que de lire ces lignes navrantes du marquis de Denonville à M. de Seignelay: "La preuve (du mal) en est... dans le peu de vieillards que l'on voit parmi les Français, qui sont vieux et usés à l'âge de quarante ans." Non, il ne faut pas cesser de le dire bien haut: en tenant tête à d'Avau-

gour, à Frontenac, à Talon, à Colbert lui-même sur le commerce des alcools, François de Laval ne défendait pas seulement l'honneur de la France apostolique; il ne sauvait pas seulement la race indienne; il sauvait d'abord la nôtre.

La colonie se développait. Désormais planté en bonne terre et s'appuyant au tuf vigoureux, l'arbrisseau grandissait avec la beauté d'un jeune érable. Entre les points brisés la continuité s'établissait. Le jour était venu où une autorité maîtresse devait s'imposer aux seigneuries, aux paroisses encore isolées. L'heure pressait de sauver les petites communautés du péril de l'individualisme, suite de l'éparpillement. Il fallait un pouvoir, une âme qui vivifiât les membres épars de la Nouvelle-France et leur fît la conscience d'une même entité sociale. Nous doter de cet organisme d'unification fut encore le mérite de cet homme qui avait reçu au plus haut degré le don de gouverner. "Le Conseil souverain du Canada," nous dit M. de Latour, "fut l'ouvrage de son premier évêque." C'est au prélat, non pas à M. de Mézy, bien que tous deux s'en reviennent ensemble de France, que le roi confie les ordonnances de 1663.

Et dans ce Conseil, quel rôle que celui de François de Laval. Pour en bien juger il faudrait reprendre les délibérations de notre petit parlement de Québec, pendant les longues années que l'homme d'Église y collabora; à chaque page, à chaque ordonnance se lèveraient les témoignages de sa bienfaisante influence. A n'en pas douter, nous lui devons, pour une bonne part, l'esprit chrétien qui a vivifié nos institutions et nos lois, qui leur a fait une vertu sociale. Quelques historiens, plutôt courts de sens catholique, n'ont voulu voir, dans les luttes de Mgr de Laval pour la reconnaissance de son rang au Conseil, que de vaines disputes de préséance et de protocole. Combien en réalité l'enjeu

fut plus grave. Il y allait des droits suprêmes de l'Église, du rôle de l'élément spirituel dans l'État, autant dire de l'âme même de nos institutions. Si l'on veut se rappeler qu'en France, le haut clergé s'achemine à ce moment vers la courtisanesque défection de 1682, le spectacle ne manque pas de grandeur de ce lointain prélat de la Nouvelle-France, dépendant plus que personne des aumônes de la cour, mais défendant sans fléchir l'indépendance du pouvoir spirituel. Apparenté à cet Henri de Montmorency, à ce grand maréchal de France dont Richelieu fit tomber la tête, François de Laval appartenait à une famille où l'on savait résister aux caprices du pouvoir. Disons mieux : il était de ces esprits qui aiment la vérité d'un amour absolu, qui se passionnent pour la défense de ses droits, convaincus que toute défaite du juste et du vrai se résout ici-bas en un malheur humain. Il croyait que la grande habileté, pour un homme de gouvernement, n'est pas de résoudre les problèmes par des expédients qui ne règlent vite que parce qu'ils ne règlent rien ; mais qu'il n'y a de vraies solutions que celles où le droit et la vérité ont le dernier mot. Pour les hommes de cette trempe, il y a quelque chose de plus grave que les perturbations passagères occasionnées par la résistance de la vérité aux assauts de l'erreur ; c'est le malaise chronique, c'est le désordre fatal et sans fin, suite de la faiblesse ou des faux calculs qui ont laissé violer l'ordre éternel des principes. La vérité, c'est qu'il existe une mécanique sociale aux rouages aussi précis et délicats que toute autre. Celui qui a disposé l'harmonie du monde matériel, n'est-il pas le régulateur suprême des sociétés humaines ? Au fond, quand les pontifes ont revendiqué avec intransigeance les droits et la suprématie de l'Église, ce ne sont point leurs droits qu'ils ont revendiqués, non plus que les droits d'une société aux prérogatives hautaines, passionnée de domina-

tion. S'ils y ont mis tant de chaleur et d'énergie, c'est qu'ils avaient conscience de défendre un ordre divin, les bases essentielles de l'ordre social. Le droit de la société religieuse, n'est après tout que le droit de la société civile, la juste subordination des deux pouvoirs pouvant seule créer l'ordre social harmonieux, celui qui dure par la vertu même de sa constitution. Autant de vérités que ne doit pas oublier l'historien qui entreprend de juger l'attitude politique de François de Laval. Ajoutons que l'évêque de Québec avait bien aussi quelques autres motifs de ne pas céder aux petits parlementaires gallicans du Conseil souverain. Il savait le prix d'une tradition, le devoir d'un fondateur de race et d'état. Gardien plus que tout autre de l'âme de la Nouvelle-France, il voulut qu'elle grandît dans la bienfaisance de l'ordre. Et nous devons à ce constructeur, l'empire du catholicisme sur notre vie nationale, la membrure d'acier où aime à s'appuyer notre jeune force.

* * *

Il fut surtout un grand évêque, ne se mêlant, au reste, à la politique que dans la mesure où le lui imposait son rôle de chef religieux. Marie de l'Incarnation qui avait percé l'homme de son regard de sainte, notait tout de suite son grand air surnaturel: "Que l'on dise ce que l'on voudra, ce ne sont point les hommes qui l'ont choisi." Ce qui d'ailleurs apparaît encore ici, comme la première attitude de son esprit, c'est le besoin de se mettre dans l'ordre souverain, dans la vérité absolue. François de Laval fut, au sens magnifique du mot, un évêque romain. Il voulut l'être par sa nomination qu'en sa qualité de vicaire apostolique, il tint de Rome exclusivement; il voulut l'être par le sacre, recevant du Nonce d'Alexandre VII l'onction du pontificat;

plus tard il voulut l'être par l'érection de son diocèse, créé indépendant de tout évêché de France et rattaché immédiatement au Saint-Siège. Évêque romain, François de Laval le fut encore par le rite de son Église qu'il voulut être celui-même de Rome; il le fut enfin par la doctrine intègre et fière qui lui valut de sauver son troupeau des aventures gallicanes et jansénistes.

L'œuvre qui l'attend au sein de la Nouvelle-France est immense. Le territoire où doit se déployer son action, s'étend déjà depuis l'Acadie jusqu'à Montréal. Le long de cet espace il n'y a guère que onze églises, et, pour les desservir, neuf prêtres séculiers, puis seize Pères de la Compagnie de Jésus dont plusieurs occupés aux missions indiennes. Lorsque trente ans plus tard François de Laval laissera son œuvre entre les mains de son successeur, la puissance française aura fait à travers le continent, ses bonds gigantesque, mais sans jamais distancer le zèle de l'évêque. Dès l'année 1668 il a parcouru en canot le champ entier de son labeur, depuis Tadoussac jusqu'à Montréal et jusqu'au fort Sainte-Anne, à l'entrée du lac Champlain. C'est de l'année 1660, lendemain de son arrivée, qu'il faut dater le nouveau mouvement vers les missions lointaines. "Cet été," écrit-il alors au Saint-Père, "un prêtre de la Compagnie de Jésus est parti pour une mission éloignée de plus de cinq cents lieues de Québec." L'évêque n'est lui-même que le premier de ses missionnaires. Quand ils ne sont point là, pour les besoins pressants, François de Laval les supplée. À quatre-vingt-un ans ce vieillard infirme se traîne encore par les routes jusqu'à Montréal pour administrer le sacrement de confirmation. Et vraiment il a fallu l'ignorance et le mépris où les artistes ont tenu notre histoire, pour que le tableau soit encore à faire de cet évêque, descendant du premier baron de France, s'en allant, par les chemins

d'hiver, les raquettes aux pieds, sa chapelle sur le dos, dire la messe à quelque habitation perdue de la Nouvelle-France.

Néanmoins l'étendue du champ n'a pas dispersé le travail de l'ouvrier. Son labeur va s'accomplir en solidité et en profondeur. C'est merveille comme il a su créer à l'église canadienne ses organismes capitaux. Tout n'est pas à fonder quand il arrive: les Récollets, les Jésuites, les Sulpiciens ont jeté les premières bases. Beaucoup de choses attendent cependant une impulsion; toutes ont besoin d'être ramenées à l'unité. Il faut le redire: l'unité, c'est le grand besoin de ces petites colonies trop dispersées dans la grande et que les mailles plutôt lâches de l'administration civile laissent à leur isolement. C'est l'Église qui fera les cadres solides, la première unité de la Nouvelle-France. Les familles se grouperont autour du clocher encore plus qu'autour du manoir. Et l'évêque ramènera à un centre unique ces paroisses dirigées tout d'abord par des prêtres missionnaires qu'il garde autour de lui comme un collège d'apôtres. L'on peut dire que nos ancêtres se sentirent les fils d'une même Église avant de se sentir les sujets d'un même État, et c'est le lien de la foi qui fut le premier lien de la race.

Tout de suite les besognes se trouvèrent nettement partagées: aux religieux les missions lointaines, aux prêtres séculiers le ministère des paroisses. Ce clergé séculier, l'évêque lui crée, par la dîme, ses moyens de subsistance; pour en assurer le recrutement il a fondé son grand et son petit séminaire de Québec; pour le soutien de ces maisons il a acquis avec prévoyance seigneuries et biens-fonds. Mais le petit séminaire, ce n'était, avec le collège des Jésuites, que des maisons d'enseignement secondaire. L'esprit créateur et pratique de l'évêque établit à la "Grande

ferme" de Saint-Joachim, une école moyenne des arts et métiers où l'on formait particulièrement à l'agriculture; avec le temps un maître fut ajouté à Saint-Joachim pour enseigner à quelques jeunes gens, "un commencement d'humanités afin qu'ils devinssent propres à être maîtres d'écoles". De la sorte se trouvait parachevé notre système d'instruction publique; et c'était l'œuvre entière de cette incomparable organisation qu'est l'Église. L'évêque qui venait d'établir canoniquement l'institut de Marguerite Bourgeoys, pouvait désormais se promettre de placer au centre de tous les groupes de colons, un clocher; auprès de chaque clocher, un curé ou un missionnaire; auprès de chaque curé ou missionnaire un auxiliaire religieux ou laïc: la bonne Sœur enseignante, le maître d'école, le jeune agronome. Ainsi chaque petite paroisse canadienne aurait bientôt, il s'en flattait, ses professeurs de vérité divine et humaine, ses éveilleurs d'action, ses chefs reconnus spontanément par le prestige de leurs services.

À cela se bornerait-elle l'œuvre de l'évêque? La tâche première du chef d'église, successeur du Christ, c'est d'élever les hommes jusqu'aux altitudes de l'Évangile; c'est d'animer les âmes de la vie supérieure du catholicisme: *Veni ut vitam habeant*. François de Laval qui avait placé dans les plus humbles hameaux, le maître de vérité et le dispensateur de surnaturel; qui, par une forte et paternelle discipline, s'était constitué le gardien de la morale, ne se contenta point de ce rôle magnifique. Sa grande âme conçut l'ambition d'élever à la plus haute noblesse morale, le jeune peuple dont le miracle entourait le berceau. Quand il défendait la race indienne contre l'eau-de-vie meurtrière, sans doute voulait-il sauver tout d'abord la réputation du roi très chrétien et le dessein apostolique de son pays. Mais dans le même temps, avec son regard de prophète, il préten-

dait fonder la vocation surnaturelle de notre peuple. Dans sa pensée la jeune race devait être la collaboratrice des missionnaires, l'apôtre des nations indiennes. C'est bien lui qui propose, comme idéal à ceux qu'il enrôle dans la confrérie de la Sainte-Famille: "la conversion des infidèles par l'exemple d'une vie irréprochable". Et voilà comment le rêve des missions lointaines restera mêlé à l'âme de la Nouvelle-France.

Le rêve n'avait-il point quelque chose de trop haut? Une loi de l'action spirituelle veut que l'apôtre soit d'abord, par sa propre vie, le suprême animateur. François de Laval saurait-il entraîner son peuple au sommet qu'il lui avait fixé? Ah! ce dut être un superbe entraîneur que cet évêque revêtu du cilice, qui se confesse quotidiennement, qui, six jours avant son trépas, s'offre en sacrifice pour son séminaire; qui porte assez loin l'esprit de pauvreté pour faire lui-même son feu et son lit, laver "son petit meuble de table", balayer sa chambre, et qui meurt en pleurant de n'avoir plus un sou pour les pauvres. Aussi faut-il voir, autour de lui, la noble émulation, la féconde efflorescence de vie religieuse. Fut-il jamais plus grande heure, dans notre histoire, que celle où vécurent et travaillèrent, presque en même temps, des hommes comme Chomedey de Maisonneuve, Lambert Closse, Dollard des Ormeaux; des religieux comme les Pères Allouez, d'Ablon, Marquette, "l'illustre triumvirat" de Bancroft; des femmes comme Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys, Jeanne Mance, Madame de la Peltrie, Madame d'Ailleboust, Catherine de Saint-Augustin? Pendant que les fils de Loyola, coureurs de fleuves et d'âmes, renouvelaient les courses de saint Paul autour des Méditerranées américaines; pendant que les saintes femmes de nos couvents et de nos cloîtres, élevées jusqu'à la contemplation mystique, brûlaient leur

vie comme de beaux cierges et s'entretenaient de notre avenir avec Dieu; pendant ce même temps, stimulées, gagnées par les hauts exemples, les grandes vertus poussaient dans la colonie comme des fleurs merveilleuses; les races antiques du Nouveau-monde offraient en prémices les jeunes vierges iroquoises de la Prairie de la Magdeleine; Jeanne le Ber marquait les altitudes où atteignait déjà la petite race française du Canada. Mais plus grand que tous, apparaissait avec son profil de chef, l'homme qui avait reçu la plénitude de l'Esprit et qui s'en était souvenu avec loyauté.

* * *

Voilà ta gloire, ô François de Laval. Quand tu succombes après cinquante ans d'épiscopat, tes jours sont pleins comme la coupe qui déborde. Ton peuple de la Nouvelle-France, tu l'as modelé de tes mains, puis orienté pour de longs siècles dans la droite voie de ses destinées. Désormais tu seras le nom sans rival dans notre histoire. Nul ne pourra plus remuer ta tombe sans remuer tout le passé. Et tu seras le plus vivant des illustres disparus, parce que nul plus que toi ne restera mêlé à notre vie. Au jour de ta mort, nos ancêtres s'arracheront tes reliques; comme les paladins de jadis enfermant dans le pommeau de leur épée l'ossement d'un saint, nos plus glorieux capitaines porteront sur eux, dans des reliquaires d'argent, quelque morceau de ta dépouille, quelque pièce de tes vêtements. Et, sans doute, par ta protection valeureuse, tu as collaboré à nos victoires anciennes, ô chevalier de Montmorency. Mais combien plus es-tu resté vivant dans l'âme profonde de ton peuple, par les hautes disciplines que tu lui as laissées, par ta prière de pontife et de père qui se continue là-haut, éternellement.

Lionel GROULX, ptre.

UN NOUVEAU CRAQUEMENT

Dans les derniers jours d'avril il se produisit, à la législature néo-écossaise, un incident qu'il faut noter. Les députés de la Nouvelle-Écosse poursuivaient dans notre extrême Orient, loin de tout regard, les travaux d'une session ordinaire, quand un député, dont le nom nous était inconnu, comme d'ailleurs celui de presque tous ses collègues, fit tourner les regards de son côté. M. H.-W. Corning, député de Yarmouth, demandait au Parlement que l'électorat de sa province fut consulté sur l'opportunité de détacher la Nouvelle-Écosse de la Confédération canadienne.

Selon toute apparence M. Corning, comme jadis M. Francoeur, à Québec, comme certains progressistes des provinces occidentales, n'a pas entretenu un seul instant l'espoir de provoquer une rupture constitutionnelle. A-t-il voulu agrandir, ou simplement contribuer à agrandir une fissure de la Confédération ? S'est-il seulement proposé de faire ouvrir les yeux du gouvernement fédéral sur les besoins de sa province ? Quoi qu'il en soit, les échos de la législature ont fait entendre un craquement. Et, ce pilier impérial de la confédération qu'est le *Star* de Montréal, ne paraît pas avoir été heureux dans son intervention pour le maintien du statu quo.

En effet, à une expression de mécontentement provoqué par une situation économique que des Écossais considèrent intolérable, ce journal n'a trouvé que cette riposte à deux détentes: le mépris et l'appel à la loyauté. Et, encore, quelle loyauté ? La loyauté à l'union fédérative sans doute,

mais avant tout la loyauté à l'union impériale. "Le gouvernement libéral de la Nouvelle-Écosse, écrit-il, dans son numéro du 23 avril, a écrasé (squelched) la dernière folle proposition de séparation. La séparation est bien toujours le cri du politique déçu, défait et fâché!" Et il ajoute: "Il est insensé (nonsense) de donner à entendre—comme certains ont la hardiesse de le faire—que les Néo-Écossais voudraient jamais échapper à la situation actuelle d'exception en abandonnant leur héritage britannique, en abattant l'Union Jack et en se vendant à la république américaine."

En quoi a donc consisté le cri de dépit de M. Corning? Notons que l'auteur de la proposition, aussi bien que le Dr Leblanc, qui l'appuya, sont deux conservateurs. M. Leblanc fit remarquer aussi à ceux qui auraient pu s'en étonner, que "les résultats tangibles de l'erreur commise en 1867 justifiaient, selon lui, cette attitude". De toute part, déclare donc M. Corning, on se plaint de la Confédération. Les grandes industries du Canada central ruinent les nôtres, le peuple est courbé sous le fardeau des impôts. Les affaires sont dans le marasme, notre crédit est compromis par la Confédération et par le défaut de solidarité des autres provinces. Nous avons perdu le contrôle de l'Intercolonial. Et les ports canadiens de l'Atlantique sont sacrifiés aux ports américains. Les chemins de fer de l'État circulent à perte, au profits des autres provinces, et nous payons les déficits, pendant que les taux de transport nous isolent. Consultons donc l'électorat, conclut M. Corning, sur l'opportunité de redonner à notre province son indépendance de dominion britannique.

Voilà, certes, des griefs sérieux, que le *Star* a tort, à notre avis, de dénaturer et de traiter à la légère. Nous avons nous-mêmes, nous du Québec, à nous plaindre de la

désastreuse politique des chemins de fer. Ce n'est assurément pas à nous qu'a profité la multiplicité des chemins de fer de l'Ouest, et malgré cela le gouvernement fédéral nous a fait assumer le passif des compagnies qui les exploitaient, libérant du même coup les provinces occidentales des obligations qu'elles avaient déjà assumées vis-à-vis de ces compagnies faillies. Et ne continuons-nous pas de solder, avec les Néo-Écossais, les déficits annuels des chemins de fer de l'État ?

Nous ne pouvons pas davantage demeurer indifférents devant cet autre reproche formulé par M. Corning, et qui consiste dans le sacrifice des ports canadiens au bénéfice des ports américains.

Mais ne sont-ce pas là des griefs d'ordre purement administratif et non constitutionnel ? Voyons un peu. La Confédération canadienne, comme toutes les fédérations, ne pouvait pas être la solution définitive de toutes les difficultés qui en ont provoqué ou hâté la formation. Il faut bien admettre qu'une constitution, quelle qu'elle soit, n'est pas toute-puissante contre les difficultés géographiques et les besoins des groupes ethniques d'un continent. Quoique l'intérêt général du Canada ait toujours réclamé le creusage du canal de la baie Georgienne, qui constituerait une voie de transport exclusivement canadienne, cependant les financiers de Toronto lui préféreront toujours, le canal Welland, d'accord avec les Américains du centre des États-Unis. Faut-il piétiner, à la façon du *Star*, sur l'égoïsme des torontoniens ? Il n'est pas si sûr que ces gens-là aient tort ? J'admets que le citoyen doit consentir des sacrifices pour le bien général de la cité, que la cité doit tenir compte des exigences de la patrie. Mais quand la patrie est une fédération, ou, suivant la formule des impérialistes, un Empire, est-il certain, indubitablement

certain, que les particuliers, la cité et la petite patrie doivent tout concéder devant une demande de sacrifice faite au nom de l'intérêt plus général? Je crois même que l'on peut dire, en saine philosophie catholique, que l'intérêt général des familles est à la base de la société civile. Lorsque les familles primitives furent devenues trop nombreuses pour protéger leurs droits, vivre en paix, se développer et se perfectionner, la société civile parut. Si les agglomérations de peuples se multiplient sous le régime des fédérations ou des empires et que le *bien général* devienne le *bien du petit nombre*, ne peut-on pas conclure que la fin prochaine, en terme d'école, de la société civile est compromise? Je le crois. Et alors? Les récriminations des petites patries doivent être pesées à leur mérite.

Voilà pourquoi je crois que la sagesse demande que nous étudions le plaidoyer de M. Corning au lieu de le fouler aux pieds. D'autant que ces plaintes ne sont pas les seules qui méritent attention. Si nous reportons notre pensée aux griefs sans cesse exprimés par les progressistes de l'Ouest, il faut bien admettre que d'autres craquements avertisseurs se font entendre dans l'édifice de la Confédération. Lord Northcliffe les entendit au cours du voyage qu'il fit chez nous, quelques années avant sa mort, et il s'en inquiéta du point de vue impérial. Un correspondant de l'*Union* d'Edmonton n'a-t-il pas écrit récemment (29 mars) que "si un plébiscite était présenté aux gens de l'Ouest, ils se déclareraient fortement en faveur de l'annexion de l'Ouest aux États-Unis".

Sait-on ce que l'on rapporte sur le compte de M. John Oliver, premier ministre de la Colombie britannique? Il aurait prononcé ces paroles: "Je n'ai jamais réclamé la séparation, mais si le très injuste traitement imposé au Canada occidental par les intérêts de l'Est doit se prolonger

indéfiniment, alors je ne voudrai plus m'appeler Canadien." (*Free Press* de London, Ontario, numéro du 26 avril.)

Si de tels griefs se répètent depuis longtemps ou s'ils sont une conséquence des difficultés géographiques de la confédération, ne passent-ils pas, de ce chef, à l'ordre politique? Au lieu de suivre l'exemple du *Star*, cherchons plutôt des solutions aux problèmes des provinces qui se disent injustement traitées par la communauté fédérative. C'est en outre le meilleur moyen d'ébrançonner la Confédération, qui chancelle, quoiqu'on dise. Tout le monde a intérêt à en appuyer les murs: les fougueux impérialistes, opposés en principe, du point de vue anglais, à toute décentralisation; les Canadiens tout court (dans le sens de fédéralistes intégraux, dépourvus de provincialisme, toujours clairsemés, à la vérité, depuis 1867) à cause... de leur qualité pure et simple; et les Canadiens français, considérés en bloc, quelle que soit la province où ils vivent (et abstraction faite des divers concepts qu'ils peuvent avoir sur l'état politique, advenant la chute précipitée de la Confédération) à cause de leur petit nombre global et de leur dispersion dans les autres provinces.

* * *

C'est dans l'hypothèse de la fin prochaine de la Confédération, amenée malgré nous, que l'année dernière nous avons suggéré aux méditations de nos compatriotes du Québec, la solution qui nous a paru s'imposer, malgré ses difficultés et ses inconvénients. N'a-t-on pas entendu dire à certains de nos compatriotes, trop complètement gagnés au colonialisme: si cela ne va pas avec l'Angleterre, nous allons nous jeter du côté des États-Unis. Comme si nous devons appartenir indéfiniment aux autres et ja-

mais à nous-mêmes! Avec quelle indifférence scandaleuse franchit-on la frontière depuis quelque temps!

Et nous avons ajouté, dans cette hypothèse toujours, et malgré les graves inconvénients de la solution, que la perspective de l'état de majorité et de la responsabilité internationale avait même du bon. Elle serait de nature, par exemple, à stimuler les gens du Québec, et à les faire tendre d'abord vers l'indépendance économique, qui ne leur est même pas encore acquise. La pensée d'un Québec indépendant peut certes être fort déprimante pour le Canadien français des provinces occidentales qui n'a pas encore trouvé une solution satisfaisante aux légitimes ambitions de son groupe. Mais que nos frères de là-bas veuillent bien ne pas l'oublier: nous parlons toujours d'événements inévitables que ni eux ni nous ne pourrions empêcher. Ils admettent qu'un Québec fort est leur meilleur appui. Irons-nous compromettre cet appui en refusant de préparer l'avenir? Que tous les hommes de bonne volonté s'appliquent donc à chercher les meilleures solutions aux graves problèmes qui se posent à toutes les intelligences canadiennes-françaises.

Devant les indices d'une fin peut-être pas prochaine, mais de plus en plus certaine de notre régime constitutionnel actuel, ne nions pas imprudemment l'éventualité que nous voudrions pouvoir retarder le plus possible. Cherchons tous ensemble, dans l'union des cœurs et des esprits, et dans la plus parfaite solidarité, à survivre d'abord et à nous épanouir ensuite, dans cette partie de l'Amérique, où la Providence nous a placés, nous rappelant que, quelles que puissent être l'autorité et les frontières politiques de chaque groupe, nous ne formerons toujours qu'un seul peuple, catholique et français.

Anatole VANIER.

UN DERNIER MOT

Dans le *Canada français* d'avril dernier, M. l'abbé Camille Roy nous a écrit ce qu'il appelle son dernier mot. Voici le nôtre qui n'a pas besoin de promettre d'être modéré et respectueux.

Nous voulons nous en tenir, pour notre part, au point précis de notre intervention. Ne mêlons pas les choses: c'est une question de savoir quelle formation patriotique a reçue la génération de Lantagnac; c'en est une autre de préciser sur ce point d'histoire, l'affirmation d'Aloné de Lestres dans l'*Appel de la race*. La première question nous intéresse plus que la seconde et c'est pour débattre celle-là que nous avons pris la plume. Disons tout de suite que MM. les abbés Roy et Maheux posent, l'un et l'autre, fort mal le problème. Il ne s'agit pas de définir "le patriotisme de nos vieux maîtres", ni de se demander: "Nos maîtres furent-ils des patriotes?" On se ménage ainsi un triomphe par trop facile en donnant à la discussion une tournure odieuse. Le point en litige est exactement celui-ci: quelle fut, au temps de Lantagnac, la formation patriotique dans nos collèges, par l'enseignement de l'histoire du Canada? Sur le caractère de cet enseignement nos contradicteurs n'ont infirmé aucun de nos témoignages. M. l'abbé Maheux n'attache pas plus d'importance que cela, veut-il nous faire savoir, à son enquête à travers les archives du petit séminaire de Québec. En quoi il est bien près de s'accorder avec tout le monde. Quant à M. Roy il a beau soutenir, qu'entre son opinion d'autrefois et celle d'aujourd'hui, la contradiction n'existe point, son ancien texte reste. Il reprochait alors à notre enseignement de donner "des lumières trop confuses sur le caractère et les transformations

de notre vie coloniale, sur La Fontaine et Baldwin, sur l'histoire de nos cinquante dernières années, sur la nature et le progrès de notre civilisation et de nos institutions, sur la géographie physique et les ressources économiques de notre pays".¹ Personne ne contestera, croyons-nous, que ce ne soit là, pour des élèves de l'enseignement secondaire, des notions fondamentales d'histoire canadienne. Mais alors que pouvait bien être, au jugement de M. l'abbé Roy, un enseignement qui ne donnait sur ces points capitaux, que "des lumières trop confuses"? Car nous ne supposons pas un instant que M. l'abbé Roy, historien sérieux de notre littérature, ait voulu se permettre en formulant cette condamnation, une "fusée de la plume", ou de la vulgaire rhétorique.

* * *

Il n'empêche que son jugement est sévère, presque aussi sévère—ce qui va bien l'étonner—que celui d'Alonié de Lestres. Car il serait bon peut-être, avant d'épiloguer davantage, d'examiner, en toute justice, ce passage fameux de l'*Appel de la race*, objet de toute la controverse. Nous avons écrit ici nous-même: "Ceux qui voudront bien se reporter aux pages 14, 15, 16 de l'*Appel de la race*, verront que les collègues sont mis en cause, en cette affaire, de façon plutôt discrète." Que dit en effet Alonié de Lestres, de la formation reçue par le jeune de Lantagnac au Séminaire de X...? "Une seule chose lui manqua affreusement: l'éducation du patriotisme." Un point, c'est tout. Pourtant non. Alonié de Lestres recherche les coupables d'un pareil état de choses. Et les coupables, ce sont les politiciens de cette époque qui ont fait l'atmosphère empoisonnée où

¹ *Essai sur la littérature canadienne*, p. 370.

a grandi la jeunesse. Quels sont, en effet, les mauvais maîtres qui ont célébré la libéralité anglo-saxonne, la fidélité canadienne à la couronne anglaise, les bienfaits de la couronne britannique, beaucoup plus que la noblesse de la race, la fierté de l'histoire, la gloire politique et militaire des ancêtres? Les politiciens. Quels sont ceux qui imposaient à la jeunesse l'attitude du vaincu comme un devoir, qui lui représentaient "comme autant de choses immorales" d'oser rêver d'indépendance pour le Canada, d'oser parler de l'union des Canadiens français pour la défense politique ou économique? Les politiciens toujours. Là-dessus il n'y a pas d'erreur possible. "Ainsi le voulait, hélas! l'atmosphère régnante dans la province française du Québec," a écrit proprement Alonzié de Lestres. Et tout un tableau d'histoire nous fait voir les chefs politiques fabriquant cette atmosphère d'anémie. D'ailleurs le jeune de Lantagnac ne parle que de ce qu'il a "entendu, jeune collégien, puis étudiant, aux jours des fêtes de Saint-Jean-Baptiste".

Mais alors, par quel procédé d'argumentation fait-on passer cet enseignement patriotique, de la bouche des politiciens à celle de nos éducateurs, pour s'écrier ensuite avec indignation: "Mais que vraiment il y ait eu...formation à rebours de nos maîtres; ...que nos maîtres nous aient enseigné comme un devoir l'attitude humiliée et servile du vaincu...qu'on nous ait enseigné que le rêve de l'indépendance, ou l'union patriotique pour la défense de nos droits, étaient des choses immorales, c'est une plaisanterie trop forte que de l'écrire." Et voilà pourtant ce qu'a fait proprement le directeur du *Canada français*. Nous ne rétorquerons pas à M. Roy, avec la modération de M. Roy, que c'est là "une injure gratuite indigne d'un historien sérieux". Il nous

suffira de nous demander, par quel hasard, un critique de sa qualité se permet de lire aussi distraitemment.

Que M. l'abbé Roy ne s'étonne pas après cela si on te lui trouve point sa sérénité coutumière. Bien d'autres indices nous ont averti qu'il s'en était dépouillé pour autre chose. Ainsi personne ne lui a fait reproche, quoi qu'il prétende, d'avoir donné son avis sur le cas de conscience de Lantagnac. Ce qu'on reproche à ce critique serein, c'est d'avoir condamné *ex cathedra* la théologie du Père Fabien, pour reconnaître en somme, dans son dernier article, que cette théologie est parfaitement soutenable. On se demandera également ce qui a bien pu lui inspirer, dans son article du mois de décembre dernier, cette longue page fortement pimentée, autour d'une question de grammaire assez puérile, controversée d'ailleurs même au *Canada français*.

Que M. l'abbé Roy nous permette la franchise de ces observations. Au reste, elles n'enlèvent rien à la grande estime que nous avons toujours professée à l'*Action française* pour sa personne, son œuvre et son talent.

Jacques BRASSIER.

LA FÊTE NATIONALE.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a remis à l'année prochaine la grande célébration qu'elle avait projetée. Ce n'est pas une raison pour que la fête nationale ne soit pas fêtée par tout le pays français. Si nous étions un peuple vivant sa vie normale, une exhortation comme celle-ci ne devrait pas même être nécessaire. Le sujet du discours patriotique s'indique de lui-même dans les campagnes; il faut prêcher contre l'exode rural; il faut mettre le campagnard en garde contre la fascination de la ville. Dans les villes, il faudrait prêcher cette année, la solidarité économique, fondement de notre indépendance comme race, condition de progrès plus élevés. Nous sommes en train d'enrichir de notre argent des éléments étrangers qui seront demain nos pires adversaires. Réagissons. Fêtons le 24 juin pour nous affirmer. Nous allions même dire: Arborons nos couleurs nationales, si aussi fiers que les plus petites nationalités de la province, nous décidions enfin d'arborer notre drapeau.

AU PAYS DE L'ONTARIO

PEMBROKE

Le diocèse de Pembroke, sur l'état duquel nous aimons, aujourd'hui, attirer l'attention des bienveillants lecteurs de l'*Action française*, occupe un territoire fort montagneux que la rivière Outaouais coupe en deux tronçons d'inégale grandeur. Sa population, composée d'Anglais, de Canadiens français, d'Irlandais, d'Allemands et d'autres nationalités, s'étale dans les vallons exigus, sur les bords des lacs et des rivières, près des chutes et des cascades, en groupements agricoles ou industriels assez nombreux mais généralement peu considérables. C'est la région par excellence du cosmopolitisme, le creuset où se forme un type à la mentalité singulièrement flottante et trouble, s'il est vrai que les croisements entre races trop différentes créent une descendance où s'entrechoquent et se contrarient les aspirations les plus diverses.

Sur 128,500 habitants, l'on compte 38,500 catholiques qui se répartissent en 37 paroisses, 27 missions et quelques postes de minime importance.¹

Les nôtres — de 18 à 20 mille — sont disséminés à travers cette bigarrure de peuples au courant de leurs intérêts les plus vitaux. Comme tout le monde, ils manient la langue du riche industriel, du gros commerçant, du maître enfin. Et il est impossible qu'il en soit autrement. Si les écoles leur offraient quelques avantages propres appréciables, peut-être que les craintes que nous concevons touchant leur conservation ethnique se dissiperaient partiellement.

¹ *Canada ecclésiastique*, 1922.

Mais l'on sait que Pembroke, par sa fraction ontarienne, relève de Toronto et donc est soumis au règlement XVII qui raje à peu près en entier le français, comme matière d'étude, du programme primaire et le tolère comme véhicule d'enseignement, juste assez pour préparer nos garçons et nos fillettes à recevoir dans la parlure de Shakespeare les rudiments du savoir humain.

Je ne rappelle point ce fait pour provoquer quelque étonnement ingénu sur l'attitude de l'État. De tout temps, quoique à tort, les peuples victorieux ont essayé d'imposer à leurs conquêtes leur langue avec leur joug. Alexandre grécisa et les Augustes latinisèrent. Seulement les Romains, les plus habiles des hommes dans l'art du gouvernement, se bornaient à faire suivre leurs soldats par leurs rhéteurs. Ils n'obligeaient pas les vaincus à la fréquentation de leurs écoles. Ils estimaient que l'éclat et la valeur de leur littérature et de leur éloquence attireraient d'eux-mêmes les nations que leurs armes avaient subjuguées. Faut-il conclure de la tyrannie pratiquée dans le domaine scolaire, que nos chefs civils doutent de la supériorité de leur culture et de sa puissance intrinsèque d'assimilation ? Vraiment, convient-il à des gens de bien de poursuivre par de semblables procédés l'accroissement de leur empire ? Pourtant "ce serait un grand bonheur pour l'humanité, écrit S. Augustin, s'il n'y avait que de petits états : le monde compterait ainsi les nations en grand nombre, comme une cité compte les nombreuses familles de ses citoyens".²

Même au temple, les Canadiens français du diocèse de Pembroke ne jouissent guère d'une température nationale. De cette situation, à coup sûr, l'on n'accusera pas la politique de l'Église.

² *Cité de Dieu*, IV, 15.

L'évêque d'Hippone, non moins bon théologien qu'homme d'État habile, fixait, dès son époque, les relations de la langue et de la foi. "L'Église, enseignait-il, appelle à elle les hommes de toutes les nations et de toutes les langues; elle ne s'inquiète pas de la diversité des usages, des lois, des institutions, par quoi la paix terrestre est assurée et à quoi elle n'a rien à retrancher: elle s'y adapte. Elle sait que, dans leur diversité, ces lois ont pour but unique la paix terrestre, elle ne leur demande qu'une chose qui est de ne pas contrarier la religion qui enseigne à honorer le Dieu souverain et véritable."³

Par où l'on voit que l'Église ne s'occupe guère des langues tant que la religion n'a rien à y perdre ou à y gagner. Mais dès que leur maintien ou leur abandon concourent à son progrès et à son déclin, c'est autre chose.

Or les Canadiens français clament bien haut que la perte de leur langue nuit à leur foi et les Irlandais prétendent que l'usage de l'anglais, l'institution d'évêques et de curés parlant l'anglais hâteraient la conversion des non-catholiques. Les uns et les autres envisagent donc, pratiquement, cette question de langues en fonction du catholicisme. Et il est juste de le reconnaître, les premiers ont raison dans leur argumentation et les seconds n'ont pas tout à fait tort dans la leur: la facilité de communication, la sympathie qui règnent d'ordinaire, entre les groupes qui usent du même idiome, prédisposent à l'accord dans la foi et dans la charité. Rien d'étrange alors si les évêques sont intervenus dans le litige: ils en avaient le droit.

Où la doctrine assimilatrice semble prêter à discussion, c'est quand elle s'efforce d'installer des anglophones dans tous les diocèses dont la population franco-canadienne ne

³ Cité de Dieu, XIX, 17.

dépasse pas en nombre les catholiques des autres nationalités et les protestants réunis. Depuis quand l'Église aurait-elle à élire des évêques pour les convertis possibles, plutôt que pour les fidèles qui luttent sur les routes de la vie ? Depuis quand lui faudrait-il, pour ramener au bercail les brebis égarées, asservir ou éconduire et affamer le troupeau docile ? Pour le moins, c'est là une nouveauté sans pareille, tout à fait opposée aux moeurs de l'Église. Loin que l'Église détruise rien de ce qui est bon, elle le respecte. Dans la mesure où les sentiments naturels et les vérités philosophiques soutiennent, secondent et perfectionnent l'essor de son apostolat, sa morale et son dogme, elle professe comme un devoir rigoureux de les utiliser ; même pour la seule gloire, pour le seul honneur de sa cause, elle les emploie, elle s'en pare. Si la sympathie qui existe entre les êtres issus du même sang ou frères par la langue, est un sentiment excellent ; si ce sentiment aide à la diffusion de la foi, qui niera qu'il ne contribue également à son maintien et à son épanouissement ? Ainsi les Papes ont-ils, de siècle en siècle, proclamé invariablement que les fidèles comme les infidèles ont les meilleures raisons du monde d'entendre les vérités de la foi de prêtres qui parlent leur langue, voire qui appartiennent à leur race. On composerait un livre immense si l'on accumulait tous les textes qui exposent et affirment ce point de discipline fondamental.

L'on peut admettre que, dans un péril extrême, pour un bien surnaturel extraordinaire et certain, l'Église possède le droit de demander à un peuple le sacrifice provisoire de sa langue, dût ce provisoire menacer de se perpétuer. Et quoi de plus noble pour un peuple comme pour un individu que le dévouement jusqu'au martyre ! Mais, à mon humble avis, ce cas ne s'est jamais rencontré dans l'histoire et, assurément, tel n'est pas le nôtre, puisque,

par deux fois, Benoît XV a couvert de son auguste patronage notre cause et nos réclamations.

Est-ce que j'insinue par là que l'École improuvée aurait recruté et conservé des adeptes à Pembroke, que la pénurie de prêtres dont souffrent, en une certaine mesure, les nôtres établis à "up the creek" en découle comme son effet? Qui ignore, hélas! que partout la jeunesse s'enrôle difficilement dans la milice sacrée et, plus encore, au sein des foules qui peinent, soit à l'atelier, soit sur des terres peu fertiles, où l'enfant est souvent forcé de prêter le concours de ses petits bras au travail du père, afin de pourvoir aux nécessités quotidiennes de la vie! En tout cas, voici le fait douloureux: les prêtres canadiens-français sont trop peu nombreux — un tiers seulement sur 58 — et ceux de langue anglaise ne parlent pas tous suffisamment le français.

"Tant qu'il y a vie, il y a espoir," au témoignage d'un héros de Henri Bordeaux. Cherchons un peu sur quoi reposent nos espérances.

Nos philosophes, et nos paysans aussi, disent que la soustraction de la cause amène la disparition de l'effet. Seulement où la difficulté commence pour tout le monde, c'est dans l'opération de la soustraction. Ici, elle consisterait à combler les lacunes que l'œil le moins aiguisé remarque dans les écoles et dans les églises.

Sur les mesures qui feraient au français un traitement équitable dans les écoles de l'Ontario, tout, par la force des événements, a été rebattu fastidieusement. Il suffit de mentionner que ce dont nous avons le plus besoin, ce sont des Lantagnac — moins leur cas de conscience épineux peut-être — des Lantagnac qui résideraient dans les centres les plus importants du diocèse, éclairant les ignorants, fortifiant les faibles, éperonnant les lâches, orientant les énergiques, groupant les uns et les autres autour des reven-

dications légitimées par Benoît XV: "On ne saurait refuser aux Franco-canadiens qui habitent l'Ontario le droit de réclamer, avec modération cependant, l'enseignement du français dans les écoles que fréquentent en certain nombre leurs enfants; et l'on ne peut assurément leur faire un reproche de défendre ce qui leur tient tant à coeur".⁴ Malheureusement, pas plus dans le Pembroke pittoresque qu'ailleurs, ces sortes de parangons ne poussent bien drus.

Pour ce qui concerne les affaires religieuses, je me garderai à dessein de m'y aventurer fort avant. Je rappellerai cependant le passage le plus pacifique et le plus pacificateur de la même lettre *Commisso divinitus*: "Les prêtres qui vaquent au saint ministère s'appliqueront à acquérir la connaissance et l'usage des deux langues et, mettant de côté tout esprit de parti, ils se serviront tantôt de l'une tantôt de l'autre, suivant les besoins des fidèles." L'on me permettra encore de souligner comment sur ce point particulier nous espérons beaucoup en la province de Québec.

Pendant son glorieux et fécond pontificat, Pie X a fondé et organisé le collège Pianum destiné uniquement à la formation de prêtres italiens qui, leur scolarité finie, s'en iraient desservir leurs compatriotes des États-Unis. Le sage pontife avait compris que les exilés perdaient leur foi, faute de ministres parlant leur langue, et qu'il lui était impossible de leur en procurer, en nombre suffisant du moins, en recourant aux seules populations récemment émigrées.

De même, dès avant la guerre, il existait, aux États-Unis, une institution similaire ouverte et entretenue par les Allemands soucieux de verser dans les diocèses améri-

⁴ Lettre apostolique, *Commisso divinitus*. Sept. 1916.

cains, pour le bien de leurs congénères, des prêtres de leur nation et de leur langue.

Une oeuvre de ce genre ne s'imposera-t-elle pas dans un avenir rapproché en faveur des nôtres de la Dispersion? Soit en Canada, la province de Québec exceptée, soit dans la Nouvelle-Angleterre, la disette de prêtres canadiens-français commence à se manifester. Ne serait-il pas temps de songer à imiter Pie X et les Allemands de la grande République? Nous venons de fonder le Séminaire des Missions étrangères. Soit, puisque qui donne aux pauvres et à Dieu s'enrichit. N'y a-t-il pas, chez nous, une autre mission, bien urgente, à remplir auprès de nos compatriotes des provinces et des états anglais? Qu'on n'allègue pas que la source détournée, le fleuve se dessèche. Dieu a semé dans la société qui est l'Église des germes de vocation suffisants pour toutes les obligations du ministère et de l'apostolat. L'important, c'est de ne pas les laisser périr par négligence ou incurie. Car l'on ne naît pas prêtre, on le devient: on le devient au foyer et à l'école, quand les mères et les éducateurs s'appliquent à intéresser leurs enfants et leurs disciples au progrès de l'Évangile et de l'Église.

D'ici là, pourquoi des jeunes gens de piété et de savoir, à l'esprit large, doués d'un grand tact, patriotes avisés et pondérés, ne se voueraient-ils pas à seconder les vétérans qui ploient dans le combat ou à remplir les vides que la mort creuse dans nos rangs? Les nations, comme le composé humain, ne forment-elles pas un corps organique? Si un de leurs groupes s'anémie, les autres n'ont-ils pas à prendre sur leur surabondance de quoi le revigorer? Même si le patient paraissait gravement atteint, il importerait, pour le bien commun de notre race, que l'effort français ne cessât pas dans les "marches ontariennes". Et, au demeu-

rant, pour emprunter une pensée de Goethe, un peuple meurt, s'il le veut bien. Or nos maux ne sont pas incurables et notre querelle n'est pas de celles qui ne se vident pas. Peu à peu, les "chefs qui noblement sont accourus à la rescousse des opprimés", iront se multipliant. Un jour se lèvera où les Grecs et les barbares, les Juifs et les Gentils, les Celtes et les Francs goûteront ensemble la paix de la Cité de Dieu sur les rivages enchanteurs du Saint-Laurent et de l'Outaouais.

Et qui ne voudrait que ce fût bientôt ?

Aurèle GAUTHIER.

LES OUVRAGES DE LAURE CONAN.

Parmi les ouvrages qu'il convient d'acheter pour distributions de prix dans les écoles, il en est peu qui se recommandent aussi hautement que ceux de Madame Laure Conan. *Angeline de Montrun*, *A l'oeuvre et à l'épreuve*, *L'Oublié*, *les Silhouettes Canadiennes* ne sont pas éloignés d'appartenir à ce que notre littérature a produit de plus ferme et de plus parfait. L'oeuvre de madame Laure Conan se distingue par la noblesse de l'inspiration et la claire élégance de la forme. Cet écrivain eut aussi le rare mérite, à une heure où le culte de notre histoire était rare, d'y habiter avec son coeur et sa pensée; l'on peut dire de toute son oeuvre qu'elle est profondément nationale; il faudra compter l'auteur d'*A l'oeuvre et à l'épreuve*, de *L'Oublié* et des *Silhouettes canadiennes* parmi les précurseurs de notre dernier réveil.

LE PROBLÈME AGRICOLE.

Nous publions aujourd'hui un mot d'ordre qui est déjà imprimé depuis trois mois et qui devait paraître en mars. La Bonne entente puis le mot d'ordre pour la fête de Dollard nous ont fait ajourner un sujet que la presse traitait d'ailleurs abondamment. Nous le remettons aujourd'hui en première page, sans y rien changer, tellement il reste toujours d'une actualité angoissante. Mais l'on peut compter que l'*Action française* ne s'en tiendra pas là. Elle espère publier assez prochainement l'étude d'un spécialiste sur ce vrai problème de l'heure. Car il ne faut point cesser d'en entretenir l'opinion publique. Un évêque a déjà dit fort justement que nous sommes vingt-cinq ans en retard dans l'organisation des classes ouvrières. Nous serons obligés de confesser la même négligence à l'égard de la classe agricole.

LA VILLA LA BROQUERIE ¹

Elle est vraiment édifiante l'histoire du vieux manoir. L'idée chrétienne, qui devait l'animer tout le long de son existence, se manifeste déjà à sa naissance. On peut même dire qu'elle en a été la principale inspiratrice. Son fondateur en effet, fervent chrétien, fut mû à l'établir, comme nous allons le voir, par une pensée surnaturelle.

Né à Mortagne, petite ville du Perche, le 1er août 1622, Pierre Boucher arrivait au Canada douze ans plus tard, en 1634. Durant la traversée il fit la connaissance de deux jésuites, les Pères Buteux et Jérôme Lalemant. Leur science, leur zèle, leur grande charité impressionnèrent fortement sa jeune âme. Il ne les oubliera jamais. Toute sa vie il restera attaché à la Compagnie de Jésus et voudra toujours avoir un de ses membres comme directeur spirituel.

De 1639 à 1643, le jeune Pierre vit au pays des Hurons. Il s'est engagé au service des missionnaires et il en profite pour apprendre la langue des indigènes. Dès son retour à Québec il entre à la garnison et y remplit successivement les postes de soldat, de caporal et de sergent. Puis les autorités l'envoient aux Trois-Rivières où il s'élève, là aussi, de grade en grade. En 1653 il obtient celui de lieutenant général du district. Il y exerce en même temps, durant l'absence de M. de la Poterie, la charge de gouverneur. C'est alors qu'à la tête d'une poignée d'hommes, il repousse une attaque, longuement préparée, de cinq cents Iroquois. "Si les ennemis eussent pris Trois-Rivières, lui dit M. de Lauzon en le félicitant, tout le pays était perdu." Cet exploit où la vaillance du jeune chef s'allie à son esprit

¹. Ces pages sont extraites d'une brochure qui paraît à la fin de ce mois dans la collection de *l'Oeuvre des Tracts*.

surnaturel mérite de prendre place dans les fastes de notre histoire à côté de celui de Dollard des Ormeaux.

Les hautes qualités de Pierre Boucher le désignèrent en 1661 pour un poste plus important encore. Il est délégué auprès du roi afin de lui exposer le triste état de la colonie et d'obtenir des secours urgents. Sa mission réussit. Elle lui vaut même d'être anobli par son souverain puis, plus tard, nommé gouverneur des Trois-Rivières.

Le nouveau gouverneur n'occupa pas longtemps sa charge. Dès 1667 il l'abandonnait pour s'établir sur la seigneurie de Boucherville, belle et vaste terre que lui avait concédée l'intendant Talon, en reconnaissance des services rendus à la colonie. Son premier soin, en y arrivant, fut de se construire un logis, puis à côté une chapelle et enfin un petit fort, car l'endroit était exposé aux attaques des Iroquois. Ce logis s'éleva au bord du fleuve, à l'embouchure de la petite rivière Sabrevois. C'est le manoir actuel de la Broquerie. Sa construction est donc liée à l'établissement même de son fondateur à Boucherville. Et les motifs qui déterminèrent l'un s'appliquent nécessairement à l'autre. C'est pourquoi il est opportun de les exposer ici.

Pierre Boucher abandonna, encore jeune, une belle position. Des raisons particulières durent le pousser à cet acte. Était-ce quelque difficulté dans son gouvernement? quelque disgrâce encourue? ou encore le simple désir de se reposer? Nullement. Des motifs plus élevés le firent agir. Il nous les a révélés lui-même dans un écrit précieusement conservé chez les Ursulines de Québec. Le voici textuellement:

Raisons qui m'engagent à établir ma seigneurie des Iles Percées que j'ai nommée Boucherville.

1ère raison: C'est pour avoir un lieu dans ce pays consacré à Dieu où les gens de bien puissent venir en repos, et les habitants faire

profession d'estre à Dieu d'une façon toute particulière. Ainsi toute personne scandaleuse n'a que faire de se présenter pour y venir habiter, si elle ne veut changer de vie, ou elle doit s'attendre à en être bientôt chassée.

2ème raison: C'est pour vivre plus retiré et débarrassé des fracas du monde, qui ne sert qu'à nous désoccuper de Dieu et nous occuper de la bagatelle, et aussi pour avoir plus de commodité de travailler à l'affaire de mon salut et de celui de ma famille.

3ème raison: C'est pour tâcher d'amasser quelque bien par les voies les plus légitimes qui se puissent trouver, afin de faire subsister ma famille, pour instruire mes enfants en la vertu, la vie civile et les sciences nécessaires à l'état où Dieu les appellera et ensuite les pourvoir chacun dans sa condition.

4ème raison: Comme c'est un lieu fort avantageux tant pour les grains que pour les nourritures, et que ce serait dommage qu'il demeurât inutile, ou que cela est capable de mettre bien des pauvres gens à leur aise, ce qui ne se peut faire si quelqu'un ne commence. Cette terre m'appartenant, je crois que Dieu demande de moy que j'aie au plus tôt l'établir. Ce qui me confirme dans cette pensée c'est la connaissance que j'ay que cela sera utile au public et aux particuliers.

5ème raison: C'est qu'il me semble que j'auray plus de moyen de faire du bien au prochain et d'assister les pauvres, que dans le poste où je suis où mes revenus ne suffisent pas pour faire ce que je voudrais, ayant d'ailleurs une grande famille; ce qui fait que je n'ay à présent que le désir et la bonne volonté. Peut-être que dans la suite me trouverai-je en état d'exécuter les sentiments que Dieu me donne conformément à ce que j'ay vu pratiquer à un grand homme de bien; ce que je ne pourrais faire demeurant icy."

Puis une prière suit cette belle page. "Pour y réussir, je prie notre bon Dieu par les mérites et l'intercession de son fidèle serviteur le Père de Brébeuf, de m'en faciliter l'établissement, si c'est pour sa gloire et le salut de mon âme et celui de toute ma famille; sinon qu'il ne permette pas que j'en vienne à bout, ne voulant rien que sa sainte volonté."

Et enfin cette note où le pieux gentilhomme semble avoir comme une vue prophétique des grandes choses qui vont s'accomplir sous le toit de son manoir: "Je mets ceci par écrit afin que si Dieu permet que je réussisse, le relisant, je me souviene de ce à quoi je me suis engagé; afin aussi que mes successeurs sachent mes intentions. Je les prie de continuer dans la même volonté, si ce n'est qu'ils voulussent

enchérir par dessus, en y faisant quelque chose de plus à la gloire de Dieu. C'est ce en quoi ils me peuvent le plus obliger, ne leur demandant pour toute reconnaissance que Dieu soit servy et glorifié d'une façon toute particulière dans cette seigneurie, comme en étant le maître. C'est mon intention; je le prie de tout mon coeur qu'il veuille bien l'agrèer, s'il lui plaît. Ainsi soit-il."

Oui le bon Dieu a agrèé cette noble intention. Il a accompli, et au delà, les voeux de son fidèle serviteur. Ses successeurs ont enchéri — pour nous servir de sa propre expression — par dessus sa volonté. Et l'humble seigneurie est finalement devenue un pieux cénacle, une pépinière d'apôtres, une "forteresse du catholicisme".

Mais plusieurs années s'écoulèrent avant que cette dernière destination fût atteinte. Maints événements les ont remplies qui se rattachent à l'histoire du vieux manoir. Nous ne saurions les raconter tous ici. La plupart d'eux sont d'ordre purement familial. Signalons-en simplement deux d'un intérêt plus général, ceux-là mêmes que rappelle le monument érigé en face de la maison, sur l'emplacement de la première chapelle et dont Mgr Taché évoquait le souvenir dans le discours qu'il prononça, lors de son inauguration, le 19 août 1879.

Pierre Boucher, comme nous l'avons déjà fait remarquer, était très lié avec les Jésuites. Il nourrissait en particulier une tendre affection pour le futur découvreur du Mississipi, le P. Jacques Marquette. C'est ce qui valut à celui-ci de faire le premier baptême mentionné aux archives paroissiales de Boucherville. Répondant à l'invitation de son ami, l'intrépide missionnaire venait parfois, entre deux courses apostoliques, célébrer la messe dans son humble chapelle et prendre à ses côtés quelques heures de repos. Or, lors d'une de ces visites, il eut le bonheur de baptiser

une petite algonquine, Marie Kiouentaoué, tenue sur les fonds baptismaux par les deux enfants du seigneur, Ignace et Marie Boucher.

L'autre événement met aussi en scène une des belles figures de notre histoire, la vénérable Marguerite Bourgeoys. La pieuse fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame fit en effet elle-même la classe dans le manoir de Boucherville. Elle y tint la première école. Ses filles lui succédèrent et, depuis, l'heureux village les a toujours eues comme institutrices. "Nos mères, disait à cette occasion l'archevêque de Saint-Boniface, nos aïeules et leurs aïeules, ont eu l'avantage de recevoir les soins et la direction de cette communauté admirable, qui a couvert notre chère patrie d'établissements d'éducation, de maisons dans lesquelles la science est prodiguée aux jeunes intelligences et la vertu gravée profondément dans les coeurs."

La maison de Pierre Boucher resta propriété des membres de sa famille durant plus de deux siècles. Huit générations s'y succédèrent, pratiquant les vertus dont leur ancêtre leur avait donné l'exemple, s'efforçant de suivre les recommandations laissées dans son admirable testament. Mentionnons, entre autres, Mgr Alexandre-Antonin Taché. C'est lui qui, en 1884, donna le manoir aux Pères de la Compagnie de Jésus. Deux raisons, écrit-il lui-même, l'ont déterminé à cet acte: "1^o Le désir d'y voir offrir le saint sacrifice de la messe, avec l'espoir qu'en l'offrant on prierait pour les membres de ma famille et pour moi. Cela vaut mieux que de voir cette vieille maison tomber, pour quelque somme d'argent, entre les mains de personnes qui la feraient peut-être bientôt disparaître; 2^o C'est que cette maison, si elle est une relique pieuse pour la famille, elle l'est aussi pour les RR. PP. Jésuites. Le premier prêtre qui y est entré était le jésuite Marquette qui venait faire ses adieux

au vénérable Pierre Boucher, quatrisaïeul de ma mère, avant de partir pour la découverte du Mississipi, en compagnie du sieur Louis Jolliet, quatrisaïeul, lui, de mon père. Malgré la pauvreté de cette maison j'ai pensé que puisqu'elle était agréable aux RR. PP., ils voudraient bien y prier pour tant d'âmes qui me sont chères et pour la mienne."

Le manoir, appelé alors Château Sabrevois, — du nom d'un des gendres de Pierre Boucher, Jacques-Charles Sabrevois de Bleury — devint la Villa la Broquerie, en l'honneur de son dernier occupant, oncle du généreux archevêque.

Ravis par son admirable site, les jésuites décidèrent d'en faire une maison de campagne pour les étudiants de leur ordre. On sait quelle longue formation la Compagnie de Jésus impose à ses membres. Treize ou quinze ans s'écoulaient ordinairement avant qu'ils reçoivent l'onction sacerdotale. Années consacrées presque toutes à l'étude. Il y a danger, si l'on n'est prudent, d'y compromettre sa santé. Des périodes de détente complète, de vie au grand air sont nécessaires. C'est pourquoi quinze jours de pleines vacances ont lieu chaque année. En outre, chaque semaine, une journée entière est soustraite au travail. La Villa la Broquerie offrait des commodités spéciales pour ces jours de récréation; elle était située à proximité de la ville, d'accès facile, au bord de notre magnifique Saint-Laurent.

De 1886 à 1912, aussi longtemps que l'accroissement des touristes ne vint pas leur enlever une bienfaisante solitude, les scolastiques jésuites passèrent dans le vieux manoir la première quinzaine de juillet, puis, tous les jeudis, durant la belle saison, de mai à octobre. "O ces quinze jours de la Broquerie, écrit le P. Louis Lalande, comme ils en ont refait des poitrines et des têtes fatiguées! Comme ils en ont fait des coeurs reconnaissants envers celui qui *nobis*

haec otia fecit! Comme ils y ont gravé profondément le nom et la mémoire du donateur de la villa".¹

Était-ce la réalisation des vœux formés jadis par le pieux seigneur? Son désir "que Dieu soit servy et glorifié d'une façon toute particulière dans cette seigneurie" se trouvait-il comblé? On aurait pu le croire. Des religieux habitaient sa maison. Ils s'y préparaient par un sage repos à leur ministère apostolique. La messe s'y disait chaque matin durant plusieurs mois de l'année... Et cependant une destinée plus glorieuse encore était réservée à l'antique manoir. C'est la troisième phase de son existence qui s'ouvre.

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, s.j.

¹ *Une vieille seigneurie*, p. 337.

LA TRAGÉDIE D'UN PEUPLE.

La grande histoire acadienne d'Émile Lauvrière est en vente à l'*Action française*. Nous l'avons déjà fait observer: c'est la première grande histoire complète de l'Acadie, et c'est un ouvrage de haut mérite. Dans la *Revue universelle* du 15 avril dernier, René Bazin a fait de grands éloges de la *Tragédie d'un peuple*. Et voici que les *Études* du 20 avril, nous apportent sur l'"Histoire pathétique du peuple acadien" un article du Père Léonce de Grandmaison qui promet une suite. L'*Action française* publiera le mois prochain, croyons-nous, sur l'ouvrage d'Émile Lauvrière, une étude de l'un de nos maîtres de la critique. Achetons et lisons la *Tragédie d'un peuple*. Cette lecture nous fera mieux connaître l'admirable petit peuple qui défend si vaillamment dans les provinces maritimes, sa survivance française.

DE BEAUX LIVRES POUR LES ENFANTS.

Sait-on que la *Bibliothèque de l'Action française* contient quelques-uns des plus beaux livres qu'on puisse offrir, de ce temps-ci, aux enfants, comme prix de fin d'année? L'on n'a qu'à choisir entre les titres que voici: *Mon voyage autour du monde*, ouvrage posthume d'Émile Miller; *Dollard et Comment ils ont grandi* de Joyberte Soulanges, si chaleureusement accueillis par la critique; les *Rapaillages* de l'abbé Groulx, *Chez nous* d'Adjutor Rivard, ouvrages trop connus pour que nous en fassions l'éloge. De grâce sachons préférer ces beaux livres de chez nous aux balayures de Mame. Ce ne sont pas les tranches dorées ni les couvertures rouges qui formeront l'esprit des enfants. Et il importe bien un peu à leur éducation qu'ils ne soient pas traités comme de petits Indiens.

CHANTS PATRIOTIQUES

De l'Ouest lointain une mélodieuse clameur nous arrive qui chante un grand amour: celui de la langue française et de la patrie canadienne. Ce sont des voix d'enfants. Elles répètent avec entrain les "syllabes de France" qu'une muse de chez-nous vient d'inspirer au barde canadien-français de Gravelbourg.

Patriote ardent, comme le sont tous ses confrères oblats, le Père Georges Boileau, O.M.I. publie toute une série de chants patriotiques, destinés à l'enfance et à la jeunesse canadienne-française. Heureuse initiative! En ces temps, où un vent de salutaire enthousiasme réveille enfin notre âme française, ces chansons populaires sont appelées à rendre de précieux services à la cause nationale. Plus fortunés que nous, les enfants d'aujourd'hui pourront apprendre l'indispensable leçon de patriotisme à l'heure même où se dessinent les premiers linéaments de leur personnalité. Ils feront en chantant leur éducation patriotique. Et ils n'auront pas, à vingt ans, la douloureuse surprise de constater que le coin de leur coeur destiné par la Providence à un noble amour est resté vide et froid. Sans doute les professeurs de nos collèges ne manquent pas de moyens pour développer et entretenir dans l'âme de leurs élèves les sentiments d'une légitime fierté nationale. Il en est peu cependant de plus efficace que la chanson populaire. À fredonner ces airs familiers la jeunesse acquiert d'instinct et tout naturellement le sens du véritable patriotisme.

Le Père Boileau peut donc se flatter d'être un bon serviteur de la race. Au demeurant, c'est le témoignage que lui rend Mgr Mathieu, archevêque de Régina. "Je suis heureux, écrivait naguère à l'auteur le vénérable prélat, de votre zèle à faire aimer et chanter dans des stances toutes vibrantes de patriotisme et de piété chrétienne, les beautés et les gloires de la Langue Française, la vaillance et l'héroïsme des aïeux, les espérances de notre avenir national. Je vous félicite de contribuer ainsi pour votre part, par l'"apostolat de la Bonne chanson" à la conservation de notre langue maternelle aux lèvres de nos compatriotes et à l'épanouissement de la fierté nationale chez les nôtres... Ces chants feront du bien tout spécialement à la jeunesse étudiante dans nos maisons françaises d'éducation."

“Qu'ils doivent vous être reconnaissants, écrit de son côté le jeune et vaillant évêque de Prince-Albert, qu'ils doivent vous être reconnaissants “les enfants bénis d'une race héroïque” d'avoir su mettre sur leurs lèvres et surtout dans leurs coeurs de si mâles accents... Cette belle jeunesse vous devra, cher Père, ce courage et cette vaillance qui fera d'eux “les vrais fils de la race, orgueil de la patrie...” C'est “le Blé qui lève”, “c'est la plalange sainte et l'ardeur juvénile” que vous préparez aux combats glorieux.”¹ On ne saurait mieux dire. Pareilles louanges venues de si haut sont la plus enviable consécration d'une oeuvre. À ces éloges nous nous garderons bien d'ajouter les nôtres. Encore moins sommes-nous tentés de signaler quelques imperfections. Un critique sévère ferait peut-être remarquer que le rythme musical n'est pas toujours en harmonie avec le rythme poétique. Puis nous ajouterions que certains vers ne sont pas précisément une musique pour l'oreille; que certaines strophes, très rares, ont un tour quelque peu enfantin. Mais n'oublions pas que le poète écrit pour les enfants. Ces réserves faites, nous nous empresserions de dire toute notre admiration pour l'oeuvre et pour l'ouvrier. Ces stances sont en effet souvent délicieuses. Elles sont pleines d'agrément et de naturelle beauté; elles traduisent fort ingénument les sentiments de l'âme nationale.

Souhaitons-leur la plus large diffusion. Qu'elles aillent partout dans nos collèges, dans nos pensionnats, porter aux enfants qui grandissent les enseignements de la ferveur patriotique. Nous les conseillons même aux enfants qui ont grandi. Ils y trouveront un agréable passe-temps. Ils y recevront, par surcroît, plus d'une leçon fort opportune.

“Quand on a l'honneur d'être Canadien français, disait Mgr Langevin, il faut savoir le dire et le dire tout haut.” Faisons mieux: apprenons à chanter cet honneur.

François BÉLISLE.

¹ Les principaux chants, auxquels Monseigneur fait ici allusion, sont le *Blé qui lève*, *Langue Française à l'âtre des chaumières*, *La survivance de Dollard*, *Expansion Française*. On le voit, ce sont des titres évocateurs. Et j'en passe, et de fort suggestifs. Les patriotes et les artistes devraient au plus tôt se procurer toutes ces chansons chez l'auteur, au Collège de Gravelbourg, Gravelbourg Sask., ou à l'*Action française*.

EDMOND LEMOINE

Edmond LeMoine, qu'une mort prématurée a si subitement enlevé à l'affection des siens, est né à Québec en 1879. Il était le fils de feu M. le notaire Édouard LeMoine, et de Dame Victoria Buies, la sœur du regretté Arthur Buies. Le 27 décembre 1921, il avait épousé mademoiselle Hortense Charlebois, fille de M. le notaire J.-A. Charlebois de Québec.

Edmond LeMoine fit ses débuts dans la peinture à l'atelier de Charles Huot. En 1898, il partait pour l'Europe. Il séjourna deux ans en Belgique et y décrocha un premier prix à l'Académie des beaux-arts d'Anvers, dirigée par Julien de Vriendt.

Il fit un deuxième voyage en Europe en 1913 et à son retour à Québec, il fut nommé professeur de peinture et de dessin à l'Académie des Beaux-Arts. C'est dans ces fonctions, au beau milieu d'une carrière pleine de promesses, que la mort le surprit le 9 janvier 1922, au retour de son voyage de noces, laissant une jeune épouse dans le deuil le plus profond et un grand nombre de parents et d'amis vivement affectés par cette mort imprévue.

L'œuvre d'Edmond LeMoine est considérable; elle comprend plus de trois cents tableaux et esquisses. Elle se divise en paysages, portraits et tableaux d'église. Mais la plus grande partie de ses toiles sont des paysages et des intérieurs canadiens. LeMoine était, avant tout, un peintre du terroir. À l'exemple de Charles Huot, son premier maître, il aimait la terre canadienne et il savait s'en inspirer. Il affectionnait la vie champêtre où il allait chaque année se tremper. Il se plaisait à causer avec les cultivateurs

dont il appréciait la simplicité, la droiture et la bonhomie. Nos campagnes avec leurs arbres, leurs rivières, leurs vallons et leurs champs, mais surtout les habitants et leurs maisons, avec leur fruste mobilier, faisaient l'objet de son admiration.

Il excellait à brosser sur la toile, des paysages dans lesquels se traduisaient son amour de la terre et son attachement aux vieilles traditions canadiennes. Que de fois il a pénétré dans la demeure des habitants de nos anciennes paroisses pour peindre ce que son œil observateur y découvrait. Il n'oubliait rien de ce qui les caractérisait: vieille cheminée, vieux meubles, surtout vieil habitant, roi du logis, assis au coin du feu, etc.

Oh! ces intérieurs canadiens, peints par LeMoine, comme il devait faire bon d'y vivre. Voyez ce vieillard, calme et souriant, fumant sa pipe avec un contentement marqué. Le calme, l'aisance et le bonheur règnent en cette demeure ancestrale:

*Encore robustes, mais chargés du poids de l'âge,
C'est là qu'on les revoit ces défricheurs d'hier,
Vieux rentiers d'aujourd'hui, respectés au village.*

*Toujours simples, mais fiers,
Ils ont laissé leurs fils aux travaux de la terre,
Sur le bien qu'avec peine ils avaient défriché,
Léguant l'exemple à tous de ce labeur austère
Qu'ils avaient tant prêché.*

(L'abbé Lacasse).

Et cette énorme cheminée, munie d'une solide crémailière, où brûle quelques bûches, qui peut la regarder sans penser aux ancêtres? Il est bien antique ce culte du foyer; il date des premiers âges du monde, sans doute; mais il nous rappelle les temps héroïques de la Nouvelle-France,

où se procurer du feu durant nos rudes hivers était une véritable corvée.

Les vieilles choses ne se laissent pas tuer; elles résistent aux nouvelles et tâchent de s'y adapter tant bien que mal. Tel est le cas des cheminées dans nos maisons modernes, où le chauffage à l'eau ou à l'air chaud s'est installé. Nos architectes, généralement peu respectueux des vieilles traditions, auraient pu éliminer ce vestige d'un autre âge, mais le plus grand nombre ne l'ont pas fait. Supprimer ce foyer, même sans feu, ce serait trop froid. L'enlever de nos maisons, ce serait oublier que nos pères ont combattu *pro aris et focis*.

Les tableaux d'Edmond LeMoine sont dispersés un peu partout: à Montréal, à Ottawa, à Toronto, mais surtout à Québec, où l'on peut voir et étudier son oeuvre dans un grand nombre de familles et, en particulier, chez Madame Edmond LeMoine. Pour l'histoire, nous donnons ici une liste abrégée de quelques-uns des tableaux de LeMoine, car la liste complète en serait trop longue:

Vieille maison canadienne, 1916; Nature morte, 1912; Un coin de la Malbaie, 1898; Portrait de jeune homme, 1918; Une maison d'habitant à la Malbaie, 1906; Retour du marché, 1899; Le port de Québec, 1910; Une scène d'après guerre, 1918; Nature morte, 1917; La communiant, 1902; Intérieur canadien, 1915; Québec, vu de Maizerets, 1915; La cour du Séminaire de Québec, 1914; L'habitant canadien chez lui, 1908; Quai du Cap-à-l'Aigle, 1907; La Pointe de Sillery, 1906; Village du Cap-Blanc, (N.-D.-de-la-Garde), 1911; Un coin de la rivière Ottawa, 1921; Portrait d'Arthur Buies, 1916; Le vieux rentier, paysan canadien, 1918; Pêcheuses de crevettes, 1918; Un coin de la rivière Malbaie, 1915; La moisson, 1917; Retour à la ferme, 1918; Le quai de la Rivière-du-Loup, 1910; Les Plainnes d'Abra-

ham, 1917; Mise au Tombeau, 1898; La rivière Mailloux, à la Malbaie, 1904; Le Christ en croix, d'après Van Dyke, 1918; Nature morte, 1903; La maison de Montcalm, à Québec, 1914; Un paysage à Maizerets, 1917; Descente de la croix, d'après Rubens, 1915; Intérieur d'atelier, 1914; Une ferme à la Malbaie, 1912; Un coin de la Malbaie, la Comportée, 1908; La bergère, d'après Charles Lenoir, 1899; Le retour à la ferme, 1911; Le vieux calvaire, 1900; La rivière Malbaie, près du village, 1911; Portrait de jeune fille d'après Greuse, 1916; Village de la Comportée à la Malbaie, 1900; Le bout de l'île, 1916; Portrait de Georges Bellerive, 1918; Le Cap-Blanc, 1914; Troupeau de moutons au pâturage, 1904; L'heure des vaches, 1913.

Nous arrêtons là la nomenclature des œuvres de LeMoine, croyant qu'elle donnera une idée assez exacte de sa laborieuse carrière. Mais il faudrait plusieurs pages encore pour en dresser un catalogue complet. Il a traité plusieurs fois les mêmes sujets et fait de nombreuses répliques de plusieurs de ses tableaux. Nous laissons à un critique d'art plus averti que nous, l'appréciation des œuvres de LeMoine. Ce que nous avons voulu surtout faire ressortir, c'est la note patriotique, sincèrement canadienne qui distingue Edmond LeMoine parmi nos meilleurs artistes du terroir.

Hormisdas MAGNAN.

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

CHEZ LES FRANCO-AMÉRICAINS.

Le 17 avril dernier, répondant à une invitation de M. Elphège Daignault et de quelques-uns de ses amis de Woonsocket, notre directeur parlait à la salle de la paroisse Sainte-Anne, sur "Notre histoire, maîtresse de fierté." Le conférencier démontrait, à l'aide de considérations historiques plus particulièrement appropriées aux Franco-Américains, que rien ne justifie le Français d'Amérique de manquer de fierté de race. M. l'abbé Groulx rapporte de chacun de ses voyages en la Nouvelle-Angleterre, les plus réconfortantes impressions. Les Franco-Américains ont une partie rude à soutenir. Mais ils la soutiennent admirablement. Leurs écoles paroissiales sont d'ardents foyers de patriotisme pour la jeunesse. Dans les classes des diverses écoles de Woonsocket, l'on voit flôtter, à côté du drapeau américain, le drapeau canadien-français orné du Sacré-Coeur. Nos frères de là-bas créent aussi peu à peu des organismes qui leur permettront de résister aux plus perfides attaques. Non, une nationalité qui se défend avec une telle ardeur et une telle méthode n'est pas près de mourir.

PROPAGANDE DES DIRECTEURS.

Aussi souvent que le leur permet leur lourde besogne, nos directeurs profitent des occasions qui leur sont offertes de propager les idées de l'*Action française*. À Montréal, le 20 mai, M. Antonio Perrault parlait à une réunion de tous les gérants des succursales de la Banque d'Hochelega. Nos hommes d'affaires les plus cultivés sentent le besoin de s'appuyer sur les forces de l'esprit. M. Perrault disait là, par sa parole et sa présence, le profit d'une coopération qui unirait tous les labeurs. Le 23 mai, à une soirée donnée au Collège Sainte-Marie, à l'occasion du deux cent cinquantième anniversaire de la découverte du Mississipi par Jolliet et Marquette, l'abbé Groulx évoquait en larges tableaux cette noble histoire. L'*Action française* qui s'est proposé, entre autres choses, de réveiller le sens national par la vulgarisation historique, était heureuse, ce soir-là, de collaborer avec les jeunes gens du collège Sainte-Marie.

UNE BELLE FONTAINE, ET SYMBOLIQUE

Quiconque a visité les magasins Steel, dans l'est de la rue Sainte-Catherine, à Montréal, a pu admirer la magnifique fontaine où la clientèle s'abreuvait d'eaux gazeuses. Il paraît qu'il ne s'en fait pas de plus belles. Elle a coûté exactement \$35,000 — oui, mes frères, trente-cinq mille piastres. C'est dire qu'elle fut fabriquée aux États-Unis, comme Steel lui-même. Cette belle, cette incomparable fontaine, au pied de laquelle Laure et Pérarque auraient eu tant de bonheur à se rencontrer confortablement assis sur un tabouret à bascule, il arriva qu'elle fut englobée dans le fonds de banqueroute créé par la faillite du grand financier américain. Alors, naturellement, on l'offrit à Dupuis Frères (car qu'offrir à Dupuis, hors un fonds de faillite?). On en demanda d'abord \$12,000 — "Non, dit Dupuis, ma fontaine n'est pas grande, mais je bois dans ma fontaine." On baissa ensuite à \$7,000 — "Trop cher encore, dit Dupuis; je me garde en argent pour le jour où l'on m'offrira Wanamaker à dix sous dans la piastre." Après s'être longtemps fait prier, notre malin concitoyen s'est laissé séduire à \$5,000. Quand donc on reverra la belle fontaine en action, ce sera dans le local agrandi de Dupuis Frères, comme un symbole du mouvement économique qui se dessine depuis quelques années en notre province. Avant longtemps, si le Canadien français cultive un peu, en matière d'argent, son instinct de conservation, ce seront les autres qui feront les fontaines, mais c'est pour lui qu'elles produiront leur nectar. Ainsi se vérifiera une fois de plus la parole de Virgile (qu'on nous permettra de citer en latin):

Sic vos, non vobis, mellificatis, fontes. (La Rente).

MONSEIGNEUR DE LAVAL, (L'ABBÉ GINGRAS).

A l'occasion du troisième centenaire de naissance de Mgr de Laval, l'on vient de rééditer à l'Action catholique de Québec, *Religion et patrie ou Monseigneur de Laval* par l'abbé Gingras. Ceux qui ont lu *Au foyer de mon presbytère*, seront heureux de retrouver, dans cette petite plaquette à cinq sous, l'un des meilleurs poèmes du recueil, poème qui fut, du reste, couronné autrefois par l'Université Laval.

La Société historique de Montréal fait des instances, depuis quelque temps, auprès des autorités municipales pour obtenir que les rues d'un nouveau quartier de la ville portent les noms de Dollard et de ses compagnons. Une pétition de cette nature devrait être accueillie avec des applaudissements unanimes à notre Conseil de ville. On devrait se souvenir que les héros de 1660 ont d'abord sauvé Ville-Marie en mourant au Long-Sault. Tant de noms baroques ou insignifiants apparaissent à l'encoignure des rues de Montréal qu'il devrait y avoir place pour les plus illustres de ses fondateurs.

PÈLERINAGE HISTORIQUE À LACHINE.

Le 17 mai c'était l'anniversaire du départ de Jolliet et de Marquette pour leur grande découverte. Le 17 juin ce sera l'anniversaire de leur arrivée au Mississipi. L'*Action française* a cru devoir profiter de ce jour-là pour rappeler au public le souvenir du second découvreur du Mississipi, Cavalier de la Salle. Elle convie donc ses amis à la Ville la Salle aux lieux où La Salle eut son "habitation". La manifestation aura lieu le dimanche après-midi. On est prié de lire dans les journaux des avis plus précis.

NOS GROUPES D'ACTION FRANÇAISE.

Peu à peu ils s'organisent et commencent à faire de la bonne besogne. Il y a quelque temps nos étudiants d'Action française de Montréal recevaient au Cercle universitaire le Père Sanson et exposaient au prédicateur de Notre-Dame, quelques-unes de nos meilleures aspirations. Le groupe d'Action française de Québec, fondé tout récemment, a fait voir tout de suite une magnifique vigueur. Comme première initiative il a fait signer par les principaux marchands de Québec une requête au ministre du commerce, le priant de vouloir bien publier une édition française du "Commercial intelligence Journal". Nos jeunes amis du cercle Saint-Henri de l'A.C.J.C. ont mené vers le même temps, et avec une vigoureuse instance, une campagne parallèle. Il n'est que juste de signaler ces efforts qui, nous le savons, continueront "jusqu'au bout", c'est-à-dire jusqu'au triomphe complet des droits constitutionnels de la langue française. À l'opiniâtreté de l'attaque opposons l'opiniâtreté de la défense.

NOS PUBLICATIONS.

Il faut acheter la jolie plaquette de M. l'abbé Arthur Guindon, p.s.s. qui a pour titre: *Les trois combats du Long-Sault*. L'on sait que l'auteur d'*En Mocassins* et d'*Aux temps héroïques* est l'un des plus versés qui soient dans ce que nous appellerions notre pré-histoire. Les moeurs, les légendes indiennes n'ont point de secrets pour lui. Cette érudition lui permet de jeter sur les combats du Long-Sault, et en particulier sur celui de 1600, de vives lumières. Puis c'est une contribution à l'itinéraire historique de l'Outaouais et qui devra faire de la grande rivière, ouand tous les souvenirs en seront éveillés, la route de la légende dorée et de l'histoire merveilleuse. *Les trois combats du*

Long-Sault ont une jolie couverture de Mlle Berthe Lemoyne et c'est le premier travail d'imprimerie entièrement fait à nos ateliers de l'*Action française*. Ajoutons que, des mêmes ateliers, sortira bientôt, dans une semaine ou deux, la conférence de M. Olivar Asselin sur l'*Oeuvre de l'abbé Groulx*. Ce sera la première étude d'ensemble sur l'oeuvre du directeur de l'*Action française*; nous savons que cette brochure est impatientement attendue de nos lecteurs.

CONSEIL TECHNIQUE DE LA LANGUE.

L'idée d'un conseil technique de la langue, émise dans notre dernière chronique, *A travers la vie courante*, a été bien accueillie. Plusieurs de nos lecteurs ont tenu à nous envoyer aussitôt leur vive approbation. Le projet cependant, il ne faut pas se le cacher, est assez difficile d'exécution. Il exige des compétences et un rude travail. Nous allons essayer quand même de le faire aboutir. Dès maintenant nous nous mettons à la tâche. Nous remercions les bons amis qui déjà nous ont offert leur précieuse collaboration. Leurs conseils et leurs propositions seront toujours favorablement accueillis.

ON CHANTE DOLLARD.

C'est le bruissement d'une vie merveilleuse qui se fait autour du grand héros. À côté de beaucoup d'autres essais, voici de forts jolis chants qui nous arrivent. Et c'est d'abord le choeur à *Dollard sauveur de la patrie* que nous envoie le Collège Bourget. Nous l'avons déjà signalé dans l'*Action française* de mars et dit tout le bien que nous en pensons. Il existe de ce choeur quatre éditions différentes; 1. édition A, à quatre voix mixtes, sans accompagnement obligé; 2. édition B, à trois voix d'homme, sans accompagnement obligé; 3. édition C, à deux voix égales avec accompagnement de piano pouvant servir aux éditions A et B; 4. édition D, couplets et refrain à l'unisson, ou à deux voix égales avec accompagnement de piano transposé pour voix moyennes. Ce choeur, dont les paroles sont de M. Henri Vital, la composition musicale du Rév. F. Larivière, c.s.v. et le dessin frontispice de V. Savignac, c.s.v. est dédié aux directeurs de l'*Action française*. Toutes les éditions sont en vente à notre librairie au prix de 50 sous l'unité.

Nous parlons ailleurs des chants du Rév. Père Georges Boileau du collège de Gravelbourg en Saskatchewan. Ces chants n'ont pas seule-

ment le ton populaire; il faut les chanter en se souvenant qu'ils évoquent l'âme française de l'Ouest et qu'ils sont le témoignage d'une courageuse survivance.

LA REVUE.

Il paraît que Jacques Brassier a commis une erreur, dans sa dernière chronique, mais une erreur facile à réparer: ce ne sont point 500 nouveaux abonnés que *l'Action française* a recueillis depuis décembre dernier, mais bien près de 700, nous dit notre actif propagandiste, Gaston Jolicoeur. Tout compte fait, il se trouve que c'est le propagandiste qui a raison et Jean Tillemont confesse la faute de Jacques Brassier assez joyeusement. Sept cents nouveaux abonnés! L'on avouera tout de même que c'est un joli chiffre pour une revue d'idées, que d'aucuns trouvent austère, voire cléricale, qui n'est point faite, aux deux-tiers et demi, d'un roman réchauffé, qui ne soutient pas les idées de tout le monde, qui n'organise pas même de concours de beauté patronnés par quelque professeur de littérature d'université. Nos lecteurs peuvent être convaincus que ces succès ne sont pour nous qu'un stimulant à faire la revue plus vigoureuse toujours, et plus vaillante.

LA FÊTE DE DOLLARD.

Au moment où nous remettons ces feuilles à l'imprimeur, la fête s'annonce magnifique partout. D'Edmonton, de Prince-Albert, de Gravelbourg, de Saint-Boniface, de Sudbury, d'Ottawa, de Québec, de Chicoutimi, de la Nouvelle-Angleterre nous arrivent des programmes de fête, des appels vibrants à célébrer l'immortel sauveur. De partout aussi l'on nous demande des bustes du héros, de la poésie, des chants, des roses pour faire plus solennelle la célébration. Ce retour à notre plus belle histoire, le magnétisme qu'elle exerce soudainement depuis quelques années sur l'âme de notre race, autorise les meilleures espérances. La Nouvelle-France de 1660 incarne la plus noble chevalerie, l'esprit national le plus fier qu'ait jamais enfanté la foi. Quelle ne sera point la génération qui aura communiqué à une telle histoire?

Jean TILLEMONT.